




PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1
ÉCOLE DE DROIT
DE LA SORBONNE

INSTITUT D'ÉTUDES
À DISTANCE IED

Licence I en Droit

année 2025-2026

sociologie politique

Document de travail intégral compilé par edmond pour renta





UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

INSTITUT D'ÉTUDES À DISTANCE
DE L'ÉCOLE DE DROIT DE LA SORBONNE

Sociologie politique

Document de travail établi par Thomas Giry
Avec l'aimable collaboration de Gérard Foissy

Licence 1 en Droit
Année 2025-2026 - semestre 2



Sociologie politique

Document de travail établi par Thomas Giry
Avec l'aimable collaboration de Gérard Foissy

Licence 1 en Droit
Année 2025-2026 - semestre 2

Les supports de cours

Les étudiants ont à leur disposition plusieurs types de supports de cours.

- Les **documents de travail** par chapitre,
- Les **enregistrements audios**.

Des **bulletins de liaison** fourniront des conseils de travail, des comptes rendus des webconférences, une actualisation du cours.

L'enseignement dispensé a pour **support principal** des cours audio. Ces cours enregistrés sont comparables à l'enseignement magistral donné à la faculté avec pour différence majeure qu'ils peuvent être écoutés sans limite et en tout lieu. Ils doivent donc être utilisés comme le serait un cours magistral et pourront être pris en note si cet exercice apparaît comme un soutien à la compréhension de la matière et à l'acquisition requise des connaissances.

Comme tout étudiant en droit, vous pourrez également vous appuyer sur les manuels conseillés.

Nous avons cherché à rapprocher votre situation de celle d'un étudiant du régime présentiel et à vous donner, à travail équivalent, des chances égales lors de l'examen. À cette fin, le présent fascicule vient à l'appui des cours audio avec lesquels il forme un tout. Outre les conseils de méthode et indications bibliographiques générales, il comporte des extraits de textes bruts et de jurisprudence dont il convient de prendre une connaissance directe et vous renvoie à la lecture de textes spécifiques.

Le fascicule de méthode pour l'étude de la Sociologie politique distribué aux étudiants inscrits en première année de Licence a été conçu pour être un guide facile à manier, qui leur permette d'acquérir, dans le cadre d'une matière semestrielle donnant lieu à une épreuve d'examen, les connaissances et les éléments de raisonnement nécessaires pour les initier à la démarche sociologique.

Cet instrument de travail est destiné à familiariser les étudiants avec la méthode sociologique appliquée aux phénomènes politiques, de manière à ce qu'ils puissent réfléchir, à partir de certains choix méthodologiques et théoriques, sur l'état présent de la discipline.

Contrairement aux apparences, la Sociologie politique n'est pas une matière facile ; la transparence des phénomènes sociaux, qui semble les rendre compréhensibles, n'est qu'une illusion, entretenue par l'utilisation d'un vocabulaire commun, qu'il faudra dissiper. Aussi, il est demandé, cette année, un effort soutenu, et si ce guide ne saurait avoir l'ambition de faire de ses lecteurs des sociologues confirmés, à tout le moins il a pour mission d'expliquer une démarche sociologique, par l'acquisition d'une méthode d'étude et de réflexion et par des informations sur la préparation pratique à l'examen.

SOMMAIRE

I - Conseils de méthode :	p 03
Programme de l'enseignement et de l'examen	p 04
Etude du programme de Sociologie politique	p 07
1) Le manuel de base conseillé	p 07
2) Les enregistrements proposés	p 08
3) lexique	p 32
4) Les conférences de méthode	p 36
II - Contrôle des connaissances et préparation à l'examen :	p 37
A - Préparation pratique de l'examen	p 37
1) Travail demandé dans le cadre des conférences de méthode	p 37
2) Conseils pédagogiques généraux	p 41
3) méthodologie (exposé, commentaire de texte, fiche de lecture)	p 42
B - Liste indicative des thèmes de réflexion suscités par le cours	p 49
III - Bibliographie générale :	p 51

I - CONSEILS DE METHODE

A - Programme de l'enseignement et de l'examen :

La sociologie politique, branche de la sociologie générale, la plus ancienne et la plus neuve des disciplines scientifiques dans l'ordre des sciences de l'Homme, couvre un champ d'étude particulièrement vaste et encore mal délimité, d'autant que les chercheurs, dans leur tentative de désacraliser la politique tout en interprétant la réalité des phénomènes de pouvoir, d'une part s'ouvrent pour certains aux autres sciences, quand d'autres défendent le pré carré d'une science autonome, et d'autre part se divisent quant à la finalité même de la science : atteindre un niveau d'explication satisfaisant par la systématisation théorique, par la construction de modèles, ou bien, figer la société existante sans oser une interrogation philosophique sur ce qu'elle pourrait être, ou encore, en faire un instrument de l'action politique.

Ainsi, faute de dégager un critère incontestable, qui en exprime toute la richesse, les experts de l'UNESCO, en 1950, ont établi une nomenclature des matières qui forment principalement le champ d'investigation de la sociologie politique sur la base des quatre grandes rubriques suivantes :

- 1) La théorie politique
- 2) Les institutions politiques (qui sont étudiées par les politologues d'une manière plus large que ne le font les constitutionnalistes)
- 3) Partis, groupes et opinion publique
- 4) Les relations internationales (qui font l'objet d'un enseignement autonome dans le cadre de la Licence droit 1ère année).

Sans prétendre à être exhaustif mais dans le souci de couvrir l'essentiel du champ de la sociologie politique tel qu'il a été défini notamment par le décret du 10 juillet 1962, le programme proposé ici a pour objectif d'éviter toute scolastique tant sur l'essence du politique que sur la définition controversée de la science politique, ou sociologie politique, pour tenter une approche de cette science, non par ce qu'elle est, mais par ce qu'elle fait.

Dans cet esprit la conception des experts de l'UNESCO a été édulcorée sur la base d'un certain nombre d'options ; - la première d'entre elles consistant à étudier la politique en l'envisageant d'une manière plus large que la conception formaliste du Droit Constitutionnel, tout fait de société étant considéré comme ayant une dimension politique .

Le deuxième parti pris consiste à se mettre à l'écoute du réel, à sortir la politique d'un univers ordonné présumé idyllique pour s'attacher à prêter attention à ce qu'elle est, c'est-à-dire un enjeu de conflits, -et non à ce qu'elle devrait être.

Enfin, il s'agit, tout au long de notre parcours de s'efforcer, sans entrer dans les études de détails qui dépasseraient le cadre d'un enseignement semestriel de s'ouvrir aux autres sciences

de manière à obtenir une connaissance générale de la matière aussi riche qu'opérationnelle pour donner aux étudiants l'envie d'en approfondir tel ou tel aspect.

D'où la présence d'un chapitre préliminaire « **Introduction à la Sociologie politique** » qui s'attache à l'examen de la notion de sociologie politique.

L'effort de définition toujours austère, s'impose d'autant plus que les frontières de cette discipline des sciences de l'homme sont mal précisées. Les réponses à la question "Qu'est-ce que la Sociologie politique ?" conditionnent en effet la délimitation du champ de l'étude du phénomène politique, dont le critère majeur a été tour à tour entendu comme une manifestation de l'Etat, une incarnation du pouvoir, voire comme une donnée du pouvoir dans la société étatique.

Sur ce premier questionnement, se greffe une seconde interrogation quant à la légitimité d'une science autonome du social. Autrement dit, il s'agit ici d'examiner les bases de la démarche scientifique qui a pour objet les faits sociaux en eux-mêmes, dans une société de référence, en tant qu'ils sont indépendants des individus qui composent ladite société.

— Armé de ces éléments de méthodologie, il convient dès lors de se pencher sur les approches scientifiques des phénomènes de pouvoir, à commencer par le rappel des thèses des grands praticiens de la science politique, qui, de l'Antiquité au XIX^{ème} siècle, ont posé les jalons des analyses modernes.

En effet, même s'il y a beaucoup à dire sur le caractère scientifique des œuvres de Platon, Machiavel, Erasme ou Montesquieu pour ne citer que les auteurs les plus emblématiques, il est incontestable néanmoins que leur apport philosophique à la pensée universelle peut être considéré plus particulièrement, également, comme la source de la réflexion sociopolitique.

Le plan retenu cherche à exposer le plus clairement et simplement possible les principaux enjeux et objectifs visés par la sociologie politique, les principales théories, les principales notions et les principaux auteurs. Ce cours n'a par contre pas vocation à l'exhaustivité et si certains étudiants souhaitent approfondir certains points, une bibliographie est fournie à la fin de ce fascicule.

Suivant une conception assez classique le cours est structuré en trois parties, divisées aussi en chapitres :

I - L'organisation du pouvoir politique

II – les acteurs de la vie politique

III- La participation politique

La première partie expose les notions essentielles et le domaine de l'activité politique afin de mieux comprendre l'organisation du pouvoir politique, son cadre d'activité. Dans cette partie seront analysés le concept de pouvoir politique, comme socle de tout système politique, à travers les notions de domination, de contrainte et de légitimité, puis ensuite l'organisation de ce pouvoir à travers l'étude du concept d'Etat, ce qui permettra de clore cette partie par l'examen des différents régimes politiques identifiables soit la démocratie représentative, qu'on opposera aux régimes autoritaires et totalitaires. Après avoir exploré ce domaine et les notions l'accompagnant, la seconde partie du cours permettra d'examiner les principaux acteurs du jeu politique, c'est-à-dire les partis politiques et les professionnels de la politique sans oublier les citoyens et l'émergence d'un nouvel acteur, l'opinion publique. Enfin dans une troisième partie, nous étudierons les pratiques politiques, individuelles à travers les ressorts du vote et enfin collectives à travers l'étude des mouvements sociaux.

B - Etude du programme de sociologie politique

1. Le manuel de base conseillé

Il est bien évident que si les connaissances de fond et les points essentiels du programme sont abordés dans les enregistrements, un certain nombre de questions est laissé à la sagacité des étudiants. Succinctement évoquées, elles nécessitent en conséquence un approfondissement.

C'est ce à quoi doit tendre la fréquentation assidue d'un manuel permettant de préciser les connaissances indispensables. Bien évidemment, la bibliographie générale ci-après reflète l'abondance des ouvrages disponibles actuellement sur le marché, dont chacun a ses qualités propres; et il est laissé aux étudiants le soin de choisir, - après consultation dans quelques bonnes librairies -, celui qui correspond le mieux aux sensibilités et aux budgets particuliers.

Les ouvrages répertoriés dans la bibliographie ont été sélectionnés pour leur facilité d'accès, et leur clarté. L'auteur de ce recueil de TD a travaillé sur la 10^{ème} édition du manuel de sociologie politique du professeur Philippe Braud et sur la 7^{ème} édition du professeur Dominique Chagnollaud. Les étudiants sauront établir les concordances nécessaires et actualisés si besoin, **tout en gardant en mémoire que leur document de référence est d'abord le cours audio**.

Il se peut, par ailleurs que tant le cours que les derniers manuels conseillés ne soient pas tout à fait à jour. Aucun livre d'enseignement théorique ne peut être en effet, complètement actualisé; un chiffre peut avoir changé d'une année sur l'autre, une personnalité remplacée par une autre...Sauf exception impardonnable d'ignorance flagrante de l'actualité quotidienne, aucun examinateur ne tiendra, bien évidemment grief aux candidats aux examens d'une lacune involontaire.

2. Plan des enregistrements proposés

Le Centre audiovisuel d'études juridiques des Universités de Paris met à la disposition des étudiants et auditeurs libres qui en font la demande, une série de dix enregistrements qui

illustrent et développent les grandes articulations du programme. Leur contenu est détaillé ci-après :

- Enregistrement n°1 : Chapitre préliminaire : introduction à la sociologie politique : qu'est ce que la sociologie politique ?
- Enregistrement n° 2 : introduction à la sociologie politique (suite) : les précurseurs de la sociologie politique contemporaine et les grandes lignes de la pensée politique moderne.
- Enregistrement n° 3 : Chapitre I (la notion de pouvoir politique) et Chapitre II (le concept d'Etat) de la partie I : L'organisation du pouvoir politique
- Enregistrement n° 4 : Chapitre III (la démocratie représentative) de la partie I : l'organisation du pouvoir politique.
- Enregistrement n° 5 : Chapitre IV (les régimes totalitaires) et chapitre V (les régimes autoritaires) de la partie I : l'organisation du pouvoir politique
- Enregistrement n° 6 : Chapitre I (la professionnalisation de la politique) de la partie II : les acteurs de la vie politique
- Enregistrement n° 7 : Chapitre II (les partis politiques) de la partie II : les acteurs de la vie politique.
- Enregistrement n° 8 : Chapitre III (l'opinion publique) de la partie II : les acteurs de la vie politique.
- Enregistrement n° 9 : Chapitre I (la participation facteur du jeu démocratique : participation et abstention) de la partie III : La participation politique
- Enregistrement n° 10 : Chapitre II (la participation individuelle, le vote : les explications du vote) de la partie III : la participation politique
- Enregistrement n°11 : Chapitre III (la participation collective : les mouvements sociaux) de la partie III : la participation politique
- Enregistrement n°12 ; actualité : Analyses des dernières élections

Plan des enregistrements proposés

Introduction à la sociologie politique

Enregistrement n°1 : introduction à la sociologie politique : qu'est-ce que la sociologie politique ?

Enregistrement n°2 : introduction à la sociologie politique : les précurseurs de la sociologie politique

Première partie : l'organisation du pouvoir politique

Enregistrement n°3 : Première partie- l'organisation du pouvoir politique

Chapitre I : la notion de pouvoir politique

Chapitre II : le concept d'Etat

Enregistrement n°4 : Première partie -l'organisation du pouvoir politique

Chapitre III : la démocratie représentative

Enregistrement n°5 : Première partie : l'organisation du pouvoir politique

Chapitre IV : les régimes totalitaires

Chapitre V : les régimes autoritaires

2^{ème} partie : les acteurs de la vie politique

Enregistrement n°6 : chapitre I : la professionnalisation de la politique

Enregistrement n°7 : chapitre II : les partis politiques

Enregistrement n°8 : chapitre III : l'opinion publique

3^{ème} partie : la participation politique

Enregistrement n°9 : chapitre I la participation facteur du jeu démocratique : participation et abstention

Enregistrement n°10 : chapitre II la participation individuelle, le vote : les explications du vote

Enregistrement n°11 : chapitre III la participation collective : les mouvements sociaux

4^{ème} partie : actualité

Enregistrement n°12 : Analyses des dernières élections

Introduction à la sociologie politique : Qu'est ce que la sociologie politique ?

La sociologie politique dont l'étude est au programme de la 1ère année du DEUG de droit est pour reprendre l'expression du Professeur Leclerc: « la plus ancienne et la plus neuve des disciplines scientifique et morale ».

Partant d'une définition très générale , selon laquelle la sociologie politique est la connaissance scientifique de la société dans ses aspects politiques, il est rappelé en avant-propos que la sociologie politique est la plus ancienne et la plus neuve des sciences de l'homme, le vocable même « sociologie » ayant été forgé à l'époque moderne, en 1839, par Auguste Comte, au tome IX de son cours de philosophie positive.

Cela posé, préciser la signification de l'expression « sociologie politique » pose un certain nombre de difficultés étymologiques et conditionne la nature même de la discipline, chaque politologue étant enclin à user de cet outil philosophique à partir de la conception qu'il s'en fait.

A cet égard, si la question du caractère scientifique de la sociologie politique et celle de sa spécificité dans l'approche des faits politiques ne semblent plus poser problème, tant les procédés méthodologiques que les résultats acquis ont été largement reconnus, il n'en reste pas moins que les querelles sont encore vives sur le contenu du terme « politique ».

Que l'on parle de « sociologie politique » ou de « science politique », la démarche en ce qui concerne cet enseignement, consiste à replacer les phénomènes politiques dans l'ensemble des phénomènes sociaux, et à les étudier tout à la fois, d'une manière autonome, sans pour autant se priver des acquis des autres sciences sociales et, notamment de la sociologie générale dont la sociologie politique est une branche.

Fichier audio de l'enregistrement n°1

P-1 La distinction entre la sociologie politique et la science politique

P-2. L'objet de la sociologie politique

P-3. L'ambiguïté du mot politique : Le terme est polysémique et il faut se référer aux termes anglo-saxons *polity politics et policy*

P-4. Les difficultés soulevées par la notion de sociologie politique

P-5. La sociologie politique comme sociologie

P-6. La délimitation du champ d'étude de la sphère politique

P-7. La caractérisation de la sphère de la science politique

P-8. Sociologie politique et droit : La sociologie n'a aucune visée normative alors que le droit cherche à établir ce qui est légal et ce qui ne l'est pas et, appliqué à l'ordre politique, cherche à organiser le fonctionnement du pouvoir politique.

Plage 9. La distinction sociologie politique et philosophie politique : La sociologie politique se différencie de la philosophie politique dont l'objet consiste à s'interroger sur les conditions d'une vie plus harmonieuse en société et sur le meilleur régime politique possible.

Introduction à la sociologie politique : Les précurseurs de la sociologie politique contemporaine et les grandes lignes de la pensée politique moderne.

La sociologie politique existe depuis les temps les plus anciens en tant que méditation sur les rapports et les structures du pouvoir, enrichies de considérations religieuses et éthiques. Elle s'est progressivement affirmée comme discipline scientifique à partir du XIX^{ème} siècle.

Section 1 : les pères fondateurs de la science politique et la classification des régimes politiques

A travers sa constitution, tout Etat choisit la nature de son régime politique, monarchie, oligarchie ou démocratie. Ce fut là le thème de réflexion privilégié des premiers philosophes qui s'interrogèrent sur les comportements sociaux et politiques, l'organisation sociale et la légitimité des gouvernants.

§1. Les penseurs de l'Antiquité gréco-latine

Ces grands penseurs, philosophes, juristes, sociologues, étaient non seulement des observateurs avisés de leurs contemporains mais aussi de grands voyageurs.

A/ Hérodote

On lui doit la première typologie des régimes politiques et l'intuition que leur évolution dans le temps est le produit de leur corruption. Il distingue trois régimes, la monarchie, l'oligarchie et la démocratie avec une préférence pour le premier.

B/ Platon

Homme politique raté, théoricien de la société et du pouvoir, il est également utopiste puisqu'il imagine le modèle sociopolitique d'une République idéale, mi-monarchie, mi-démocratie. Platon compare la société à un corps humain avec une tête, les gouvernants, les juges, un cœur, la police, l'armée et un ventre, les agriculteurs.

C/ Aristote

Elève de Platon, il est beaucoup plus empirique que son maître puisqu'il procède à une étude comparative circonstanciée de tous les régimes de son époque

D/ les auteurs latins

Polybe redécouvre la théorie des cycles des régimes politiques comme plus tard Cicéron et se fait le chantre des régimes mixtes.

§2. L'humanisme chrétien au Moyen-âge et l'insertion de la pensée aristotélicienne dans le message de l'Eglise.

Saint-Augustin, Saint-Thomas d'Aquin, parmi les pères de l'Église, font évoluer la pensée chrétienne dans le sens d'un engagement de plus en plus affirmé dans les affaires terrestres. On va distinguer le pouvoir spirituel du pouvoir temporel.

A/ Saint Augustin

B/ Saint Thomas d'Aquin

§3. L'humanisme de la Renaissance

La période est caractérisée par une ouverture d'esprit, une tolérance et une foi dans le progrès que l'on qualifie du terme générique d'« humanisme ».

A/ Nicolas Machiavel.

Le célèbre auteur du livre « le Prince », contemporain des Médicis, estimant que l'homme est un loup pour l'homme et que la violence peut être justifiée.

B/ Erasme

Adversaire de la guerre qu'il considère comme contraire à la nature, il incarne le renouveau du droit naturel.

§4. L'humanisme des Lumières

Bacon, Descartes, Fénelon, Fontenelle et bien d'autres figures de ce temps, mettent l'accent sur la « Raison ». Parmi elles :

A/ John Locke

Opposant à l'absolutisme, il établit les règles de la démocratie libérale et il pose six principes nécessaires à l'établissement d'un régime non absolu.

B/ Charles-Louis de Secondat de Montesquieu

C'est le penseur phare qui met au goût français le principe de la séparation des pouvoirs et qui fait la théorie des lois. Le célèbre auteur de « l'esprit des lois » pose des analyses des lois et de l'État qui influenceront des générations.

Section 2. La pensée politique moderne.

Le XIX^{ème} siècle apparaît comme le siècle de la Liberté sous toutes ses formes. D'elle, se réclameront les deux grands courants idéologiques à l'origine de la réflexion sociologique actuelle : le libéralisme et le marxisme

§1. L'essor de la sociologie dans la fin du XIX^{ème} siècle

Tocqueville, Marx, Auguste Comte, Durkheim redécouvrent les faits sociaux et les formes de gouvernement. Très vite, ils se partagent en deux écoles : les empiristes d'un côté et les théoriciens d'un

autre côté.

A/ l'école empiriste

B/ l'école des théoriciens

§2. La sociologie politique à partir des années 1900

L'histoire récente de la sociologie politique est foisonnante, notamment en France avec des auteurs comme P.Bourdieu, M.Crozier, A.Touraine. Les instruments d'observation se perfectionnent et avec eux une tendance à l'hyper-factualisme que vont combattre David Easton et les théoriciens des systèmes.

Fichiers audio de l'enregistrement n°2

P-1. Les précurseurs de la sociologie politique contemporaine

P-2. Les penseurs de l'Antiquité

P-3. L'humanisme chrétien au Moyen-Age

P-4. L'humanisme de la Renaissance

P-5. L'Humanisme des Lumières

P-6. La pensée politique moderne

P-7. La sociologie politique à partir des années 1900

P-8. Conclusion

Première partie : L'organisation du pouvoir politique

Chapitre I. la notion de pouvoir politique

Chapitre II. Le concept d'Etat

Chapitre I. la notion de pouvoir politique

L'activité de gouvernement est fondée sur une relation de pouvoir entre gouvernants et gouvernés et il faut se demander pourquoi les individus obéissent et pourquoi reconnaissent-ils aux gouvernants le droit de gouverner.

Section 1 : Pouvoir et domination

- A. La relation de pouvoir
- B. La notion de domination

Section 2 : les différents types de domination légitime

- A. La domination traditionnelle
- B. La domination légale
- C. La domination charismatique

Section 3 : les spécificités du pouvoir politique

- A. Une autorité s'imposant à l'ensemble de la société
- B. Une autorité sanctionnée ou le monopole de la coercition

Chapitre II : L'Etat

Section 1. Le phénomène étatique

- A. Le monopole de l'Etat
- B. L'institutionnalisation et la structuration de l'Etat

Section 2. La construction de l'Etat

- A. L'affirmation de l'Etat ou la dynamique du phénomène étatique jusqu'au XVIIIème siècle
- B. L'émergence de l'Etat Nation jusqu'au XIXème siècle
- C. L'émergence de l'Etat providence à partir du XIXème siècle
- D. La crise de l'Etat providence à partir des années 1970

Fichier audio de l'enregistrement n°3

P-1. La notion de pouvoir politique

P-2. Pouvoir et domination

P-3. Les différents types de domination légitime

P-4. Les spécificités du pouvoir politique

P-5. L'Etat

P-6. L'Etat comme construction historique

P-7. La dynamique du phénomène étatique

P-8. L'Etat Nation

P-9. L'Etat providence

P-10. La crise de l'Etat providence

Première partie : L'organisation du pouvoir politique

Chapitre III : Les divers types d'organisation politique : La démocratie représentative

La démocratie représentative est un type de régime politique parmi les trois qu'on distingue : régime démocratique représentatif, régime autoritaire, régime totalitaire.

Introduction : les 3 types de régime politique

Section 1. La démocratie moderne et la démocratie antique

- A. Une vision restrictive de la citoyenneté
- B. Une conception généreuse de la démocratie directe

Section 2. La démocratie représentative

- A. Principes et caractères de la démocratie représentative
- B. La démocratie espace de compétition électorale

Section 3. Le système démocratique français

- A. La nationalisation de la compétition électorale
- B. La rationalisation de l'activité politique
- C. La personnification de l'activité politique
- D. La professionnalisation de la vie politique

Fichiers audios de l'enregistrement n°4

P-1. Introduction les 3 types de régime politique

P-2. La démocratie moderne et la démocratie antique

P-3. La démocratie représentative

P-4. Le système démocratique français

Première partie : L'organisation du pouvoir politique

Chapitre IV et V : Les différentes organisations politiques (suite)

Chapitre IV : les régimes totalitaires

Chapitre V : les régimes autoritaires

Chapitre IV : les régimes totalitaires

Section I. les caractéristiques des régimes totalitaires

- A. Une idéologie
- B. Un contrôle de la société intense
- C. La mobilisation de la population
- D. Un système basé sur la terreur

Section II. Les critères d'identification du totalitarisme

- A. Les six caractéristiques posées par Friedrich et Brzezinski
- B. L'interaction de ses six caractéristiques

Section III. Les moyens d'encadrement du totalitarisme

- A. L'existence d'organes partisans encadrant la société
- B. Le culte du chef
- C. Une idéologie unique
- D. La répression

Chapitre V : les régimes autoritaires

Les régimes autoritaires contrairement aux régimes totalitaires ou aux démocraties libérales ne sont pas homogènes et se caractérisent par leur diversité. Des trois catégories de régimes modernes, l'autoritarisme est la plus vaste car elle est regroupe la majorité des régimes existant ou ayant existé au cours des derniers siècles et la plus vague car cette catégorie est très difficile à définir. Ce sont des systèmes politiques au pluralisme limité, politiquement non responsables, sans idéologie élaborée et directrice, sans mobilisation politique extensive ou intensive dans lesquels un leader ou un petit groupe exerce le pouvoir à l'intérieur de limites formellement mal définies. Selon la définition de Guy Hermet, l'autoritarisme « désigne de la sorte un rapport gouvernants-gouvernés reposant de manière suffisamment permanente sur la force plutôt que sur la persuasion. Egalement une relation politique dans laquelle le recrutement des dirigeants relève de la cooptation et non de la mise en concurrence électorale des candidats aux responsabilités publiques ».

Section I. Les caractéristiques de l'autoritarisme

- A. Le contrôle des institutions
 - 1. L'absence de compétition électorale
 - 2. Une compétition électorale de façade.
- B. Un pluralisme réduit
 - 1. Un pluralisme toléré
 - 2. L'absence de réelle concurrence de groupements autonomes
- C. La dépolitisation et la démobilisation politiques
 - 1. La confiscation du pouvoir par des élites
 - 2. Des régimes par essence conservateurs
 - 3. Le recours à la coercition

Section II. La grande variété des régimes autoritaires

- A. Les régimes fondés sur le néo-patrimonialisme
 - 1. La notion de néo-patrimonialisme
 - 2. Les limites de ce type de régime
- B. Les régimes bonapartistes
 - 1. Les fondements du bonapartisme
 - 2. Un autoritarisme modernisateur
- C. Les régimes populistes
 - 1. La présence d'un chef charismatique
 - 2. La faiblesse de l'autorité de l'Etat

- D. Les régimes prétoriens
 - 1. La confiscation du pouvoir par une élite non politique
 - 2. L'instabilité de ces régimes

- E. Les bureaucraties autoritaires
 - 1. Des régimes guidés par la logique rationnelle de la bureaucratie
 - 2. La logique de conservation du pouvoir des dirigeants

Fichiers audios de l'enregistrement n°5

- P-1. Les régimes totalitaires**
- P-2. Les caractéristiques du totalitarisme**
- P-3. Les critères d'identification du totalitarisme**
- P-4. Les moyens d'encadrement du totalitarisme**
- P-5. Les régimes autoritaires**

Deuxième partie : Les acteurs de la politique

Chapitre I : La professionnalisation de la politique

La politique est devenue une profession. Ce phénomène n'a pas toujours existé et il apparaît naturel actuellement. Cette professionnalisation est devenue une dimension essentielle des démocraties contemporaines

Section 1. La récente professionnalisation de la politique

- A. L'apparition de la politique comme activité professionnelle à part entière
- B. La démocratisation du personnel politique
- C. L'homogénéité des professionnels de la politique

Section 2. L'étude sociologique des députés et des ministres

- A. L'étude sociologique des députés
- B. L'étude sociologique des ministres

Section 3. Les particularités du système français ou l'homogénéité des élites françaises

- A. Le système dit du « pantouflage »
- B. La valorisation du mérite scolaire
- C. La « haute fonctionnarisation » des élites

Section 4. Les théories élitistes

- A. La « loi d'airain de l'oligarchie » de Michels
- B. Les limites aux théories élitistes

Fichiers audio de l'enregistrement n°6

P.1. Introduction

P.2. La professionnalisation comme phénomène récent

P.3. La démocratisation du personnel politique

P.4. L'homogénéité des professionnels de la politique

P.5. L'étude sociologique des députés et ministres

P.6. Les particularités du système français

P.7. Les théories élitistes

Deuxième partie : les acteurs de la politique

Chapitre II : Les partis politiques

Les partis sont devenus des acteurs centraux de la vie politique à partir de la fin du XIX^{ème} siècle. On peut analyser différents types de partis et ces derniers assument différentes fonctions au sein du système politique. Les partis jouent un rôle essentiel dans la compétition politique et tendent à se professionnaliser. La compétition pour le pouvoir ne commence pas avec la compétition électorale, dans les urnes, mais dans les partis eux-mêmes.

Introduction : origine et émergence des partis politiques

Section I. La définition des partis politiques

§1. Les caractéristiques des partis politiques

- a. Une organisation durable dont l'espérance de vie est supérieure à celle de ses dirigeants
- b. Une organisation locale entretenant des rapports avec l'échelon national
- c. Une volonté délibérée des dirigeants de l'organisation de prendre et d'exercer le pouvoir
- d. La recherche d'un soutien populaire

§2. Les fonctions des partis politiques

- a. Les fonctions manifestes
- b. Les fonctions latentes

Section II : la typologie des partis

§1. La typologie classique de Maurice Duverger : parti de cadres/parti de masses

- a. Le parti de cadres
- b. Le parti de masses

§2. Une typologie insuffisante

- a. Une typologie propre aux années 50
- b. L'émergence de nouvelles typologies

Section III. La professionnalisation des partis

§1. La crise de l'engagement dans les partis

- a. Le déclin des partis traditionnels
- b. La crise du militantisme

§2. L'émergence de partis de professionnels

- a. Les partis politiques comme entreprises
- b. Des partis moins ancrés idéologiquement

Section IV. Les partis espaces de sélection et de compétition

§1. La compétition interne au sein des partis

- a. Une concurrence de plus en plus intense
- b. Une concurrence de plus en plus organisée

§2. La croissance de la sélection sociale et scolaire au sein des partis.

- a. Des dirigeants éloignés de leurs adhérents
- b. Une sélection croissante

Fichiers audio de l'enregistrement n°7

P.1 : l'émergence des partis politiques

P.2 : la définition des partis politiques

P.3 : les fonctions des partis politiques

P.4 : la typologie des partis : l'opposition partis de cadres/partis de masses

P.5 : la professionnalisation des partis

P.6 : les partis espaces de compétition et de sélection

Deuxième partie : les acteurs de la politique

Chapitre III L'opinion publique

L' « opinion publique » est devenue un phénomène majeur et central dans les démocraties modernes. Le terme « opinion publique » est apparu au XVIII^{ème} siècle. Cette notion est actuellement très difficile à appréhender. En effet, Les régimes représentatifs ont actuellement recours systématiquement aux sondages d'opinion. Le recours massif à cette technique semble convertir les démocraties modernes en démocratie d'opinion. Pourtant il ne faut pas perdre de vue que l'opinion publique a un caractère insaisissable.

Section 1. La notion d'opinion publique

- A. L'émergence de l'opinion publique
- B. L'apparition des sondages

Section 2. L'émergence de la démocratie d'opinion

- A. Du régime représentatif à la démocratie d'opinion
- B. Le caractère insaisissable de la démocratie d'opinion

Section 3. Les limites de la démocratie d'opinion

- A. La critique de la notion d'opinion publique
- B. Les limites des sondages

Fichiers audio de l'enregistrement n°8

- P1. La notion d'opinion publique**
- P2. L'apparition des sondages**
- P3. L'émergence de la démocratie d'opinion**
- P4. Le caractère insaisissable de la démocratie d'opinion**
- P5. La critique de la notion d'opinion publique**
- P6. Les limites des sondages**

Troisième Partie : La participation politique

Ce dernier titre aborde le thème des conditions et des manifestations de l'engagement des individus qui, à titre personnel ou dans le cadre de regroupements plus ou moins formels, décident de prendre une part dans les décisions politiques.

La participation individuelle à la politique sera examinée sous l'angle des conditions qui y prédisposent et sous celui des formes qu'elle peut revêtir. La participation collective quant à elle sera étudiée dans le cadre des mouvements sociaux.

Chapitre I : La participation facteur du jeu démocratique, participation et abstention

Les gouvernés ont à leur disposition de nombreuses activités par lesquelles ils peuvent individuellement ou collectivement, plus ou moins efficacement, tenter d'influer sur le fonctionnement du système politique. C'est ce qu'on appelle la participation politique.

Il faut souligner que cela relève plus du droit des citoyens que de leur devoir. En fonction de la position sociale, la mobilisation sera plus ou moins grande mais la conjoncture propre à chaque scrutin est aussi en mesure d'influer sur la mobilisation des électeurs.

Section I. Les formes de la participation politique

§1. La diversité des formes de participation politique

- A. Les formes conventionnelles et non conventionnelles de participation
- B. L'intensité variable de la participation

§2. La crise de la participation politique

- A. La baisse de la participation électorale
- B. La métamorphose de la participation

Section II. Les facteurs de l'abstention

§1. La corrélation position sociale et participation

- A. La corrélation entre position sociale et participation politique
- B. La corrélation entre insertion sociale et participation politique

§2. La corrélation conjoncture électorale et participation

- A. La corrélation entre certaines catégories d'élections et participation
- B. La corrélation entre mode de scrutin et participation

Fichiers audio de l'enregistrement n°9

- P1. Les formes de la participation politique**
- P2. Les facteurs de l'abstention : la position sociale**
- P3. Les facteurs de l'abstention : la conjoncture électorale**

Troisième Partie : la participation politique

Chapitre II La participation individuelle : les explications du vote

Section I. L'analyse écologique du vote

- A. Le modèle d'André Siegfried : le milieu local comme cadre social
- B. Le modèle de Paul Bois : le milieu local comme héritage historique

Section II. L'analyse sociologique du vote

- A. Le modèle de Columbia
- B. Le modèle de Michigan

Section III. Les tentatives d'explication du vote en France

- A. Vote et religion en France
- B. Vote et positions sociales en France
- C. Vote et patrimoine en France
- D. Vote et libéralisme en France : l'opposition libéralisme culturel/libéralisme économique

Section IV. L'électeur stratège

- A. La critique du modèle de Michigan et la prise en compte des enjeux
- B. La rationalité de l'électeur
- C. Une rationalité limitée

Fichiers audio de l'enregistrement n°10

P1. L'analyse écologique du vote

P2. L'analyse sociologique du vote

P3. Les tentatives d'explication du vote en France

P4. L'électeur stratège

Troisième Partie : la participation politique

Chapitre II La participation collective : les mouvements sociaux

La participation politique ne peut se réduire à la seule participation conventionnelle électorale, c'est-à-dire le vote. Dans nos démocraties, ces mobilisations dites non conventionnelles forment un mode de participation politique à part entière, et non comme un dysfonctionnement de la démocratie.

Introduction : l'actualité des mouvements sociaux

Les mouvements sociaux font aujourd'hui partie de la vie ordinaire des démocraties ordinaires et rythment souvent le jeu politique en dehors des échéances électorales.

Section I : la définition des mouvements sociaux

§1. Les quatre caractères des mouvements sociaux

Un mouvement social est une action collective, intentionnelle, concertée et orientée vers un but.

§2. Les raisons du recours aux mouvements sociaux

Section II : les différentes formes des mouvements sociaux

§1. Le répertoire d'action selon Charles Tilly

§2. Les limites à l'action collective

Section III : la rupture Olsonienne

§1. Une rupture sur quatre points

§2. La théorie des incitations ou le paradoxe d'Olson

Section IV : la théorie de la mobilisation des ressources

§1. Le courant de la mobilisation des ressources

§2. La mobilisation comme accès au contrôle des ressources de l'Etat

Section V : les ressorts de l'engagement militant

§1. les rétributions matérielles et morales

§2. Les rétributions individuelles et collectives

Section VI : les nouveaux mouvements sociaux

§1. L'émergence des nouveaux mouvements sociaux

§2. Les NMS entre originalité et tradition

Fichiers audio de l'enregistrement n°11

P.1 : l'actualité des mouvements sociaux

P.2 : la définition des mouvements sociaux

P.3 : les différentes formes des mouvements sociaux

P.4 : la théorie Olsonienne

P.5 : la théorie de la mobilisation des ressources

P.6 : les ressorts de l'engagement militant

P.7 : les NMS (les nouveaux mouvements sociaux)

Quatrième partie : l'actualité politique

- Enregistrement n°12 ; Analyses des dernières élections

Section I. Les élections de 2017

Section II. Les élections présidentielles de 2022

- A. Le premier tour
- B. Le phénomène Zemmour
- C. L'impact de la guerre en Ukraine sur le scrutin
- D. La remontée de Jean-Luc Mélenchon
- E. Une omniprésence des sondages ?
- F. Le second tour

Section III. les élections législatives de 2022

- A. Le premier tour
- B. Le second tour

Section IV. Les femmes et les présidentielles

Fichiers audio de l'enregistrement n°11

P1. Les élections législatives de 2017

P2. Le premier tour

P2. Le phénomène Zemmour

P3. l'impact de la guerre en Ukraine sur le scrutin

P3. La remontée de Jean-Luc Mélenchon

P4. Une omniprésence des sondages ?

P5. Le second tour

P6. Les élections législatives de 2022 : le premier tour

P7. Les élections législatives de 2022 ; le second tour

P8. Les femmes et les présidentielles

LEXIQUE

Abstention : le fait pour un électeur de ne pas se rendre aux urnes à l'occasion d'un scrutin légalement organisé (à distinguer de la non-inscription sur les listes électorales).

Acculturation : assimilation par un groupe des traits culturels propres à un autre groupe.

Action collective : mobilisation d'un groupe d'individus tournée en apparence vers des objectifs communs, mais le plus souvent inspirée par des logiques diversifiées auxquelles un mécanisme intégrateur donne une efficacité globale

Apolitisme : attitude faite d'indifférence ou de rejet à l'égard des compétitions partisans

Artefact : phénomène artificiellement construit par le seul effet des méthodes employées au stade de l'observation ou de l'expérimentation d'un phénomène

Autoritaire (Etat, régime) : forme de gouvernement qui interdit l'expression publique d'un désaccord

Autorité : modalité du pouvoir d'influence fondée sur le statut, la compétence, ou le charisme de celui qui l'exerce

Béhavioralisme : voir comportementalisme.

Bureaucratie : gouvernement par l'administration

Carrière politique : activité des représentants (élus ou non) caractérisée par la professionnalisation et l'existence d'un cursus honorum hiérarchisé

Charisme : capacité de séduction politique d'un leader fondée sur les qualités extraordinaires qui lui sont imputées (Weber).

Citoyenneté : capacité d'exercer les droits liés à la participation politique de type démocratique

Clientélisme : système de rapports sociaux à la fois inégalitaires et personnalisés, dominé par un échange de prestations jugés mutuellement avantageux.

Communication politique : stratégie d'échange de messages (informations et signaux symboliques) entre acteurs politiques ou entre eux et les citoyens.

Comportementalisme : mode d'approche empirique des activités des agents sociaux, par opposition notamment à la théorie purement spéculative, ou encore à la sociologie compréhensive.

Contrôle social : ensemble des régulations qui pèsent sur les agents sociaux, qu'elles soient ou non rapportables à la volonté des gouvernants.

Corporatisme : conception de l'organisation fondée sur la collaboration obligatoire des classes sociales, notamment les patrons et les salariés, au sein d'organismes dotés de certains pouvoirs réglementaires sous la surveillance de l'Etat.

Culture politique : héritage de savoirs, de croyances, et de valeurs qui donnent à l'expérience routinière que les individus ont de leurs rapports au pouvoir qui les régit et aux groupes qui leur servent de référence identitaire.

Démocratie : régime politique considéré comme instaurant le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Système de gouvernement impliquant un élément important de participation populaire.

Démocratie pluraliste : mode de gouvernement fondé sur la libre compétition des candidats et des partis politiques en vue d'exercer le pouvoir au nom du Peuple.

Désenchantement : perte de conviction éthique ou de sens du mystère qui affecte les sociétés contemporaines sous l'influence du progrès des sciences.

Domination : mode de gouvernement envisagé sous l'angle de l'assujettissement des gouvernés à des gouvernants (Weber). Mode de distribution inégale des ressources de pouvoir dans la société.

Ecologique (analyse) : analyse des phénomènes électoraux privilégiant l'explication par les variables lourdes de l'environnement sociologique.

Fonctionnalisme : écoles de pensée qui focalisent l'attention de la recherche sur les besoins et aspirations satisfaits par les institutions européennes.

Gouvernance : mode de gestion et prise de décision, au sein d'une entreprise ou d'une entité politique, envisagé dans tous ses aspects, institutionnels et non institutionnels.

Groupes d'intérêt : organisations qui cherchent à influencer le pouvoir d'Etat dans un sens favorable aux intérêts qu'elles prennent en charge.

Groupes de pression : synonyme de groupes d'intérêt, insiste néanmoins sur la dimension d'action dans le système politique

Holisme : approche des phénomènes sociaux qui privilégie les acteurs collectifs ou les comportements agrégés, par opposition à l'individualisme méthodologique.

Idéologie : ensemble structuré de représentations du monde social qui fonctionne à la croyance (politique) et à la violence (symbolique).

Influence (pouvoir d'influence) : capacité d'obtenir quelque chose de quelqu'un sans recours à la menace d'une sanction imposée par la coercition.

Intérêts : dans une perspective utilitariste, facteurs susceptibles de motiver le comportement d'un acteur rationnel.

Leadership : capacité d'un représentant à gérer de façon dynamique des rapports de pouvoir au sein d'un groupe

Légitimation : processus d'élaboration d'un système de croyances productrices d'autorité (Weber).

Légitimité : acceptabilité sociale fondée sur des croyances partagées.

Manifestation : rassemblement visant à l'expression publique d'exigences.

Manipulation : persuasion clandestine

Marché politique : espace politique où sont censées se rencontrer une offre : les propositions des entrepreneurs politiques et une demande : les attentes des citoyens, des électeurs.

Militant : adhérent actif d'un parti ou d'une organisation sociale

Mobilisation : activité visant à utiliser des ressources politiques dans le cadre d'une action collective.

Nation : forme de communauté politique fondée sur un double critère : le sentiment de partager des caractéristiques communes, réelles ou imaginées, et la volonté de vivre ensemble au sein d'un même Etat.

Népotisme : tendance à favoriser indûment la parentèle dans les promotions politiques ou administratives

Notoriété : ressource politique caractérisée par l'aptitude à focaliser l'attention publique.

Ochlocratie : forme corrompue de la démocratie chez Rousseau.

Oligarchie : gouvernement du petit nombre pérennisé par la cooptation.

Opinion publique : représentation socialement construite par la presse, les sondages, les notables de ce qu'est censé penser l'ensemble de la population

Pantouflage : déplacement vers le monde des entreprises de hauts fonctionnaires qui rentabilisent leur compétence acquise au sein de l'appareil d'Etat.

Parti : organisation relativement stable, qui mobilise des soutiens en vue de participer directement à l'exercice du pouvoir politique.

Patrimonialisme : mode de domination traditionnelle caractérisée par une faible institutionnalisation et l'appropriation directe du pouvoir politique par une famille, une oligarchie ou un clan.

Politisisation : processus de transformation d'un problème de société en problème politique. Dimension de la socialisation des individus qui souligne leur intérêt pour la politique.

Popularité : notoriété à connotation émotionnelle positive. Ressource politique.

Pouvoir : au sens interactionniste, capacité de A d'obtenir de B qu'il fasse une action à laquelle il ne serait pas résolu. Au sens institutionnaliste, désigne les gouvernants.

Répertoire d'action : ensemble des moyens de pression théoriquement utilisables par une population mobilisée pour la défense d'intérêts collectifs (Tilly).

Ressource politique : instrument d'influence dans les rapports de pouvoir.

Sécularisation : processus historique tendant à favoriser la séparation du religieux et du politique et, plus largement, à confiner la religion dans la sphère de l'espace privé.

Typologie : système organisé de classements construits par les chercheurs.

Utilitarisme : paradigme selon lequel les comportements des individus peuvent être expliqués à partir d'un calcul coûts/avantages opéré dans une situation d'information donnée.

Violence politique : ressource politique mobilisant la menace ou le recours effectif à la contrainte physique.

Ces définitions sont à maîtriser dans l'optique de l'examen.

3 - Les conférences de méthode :

Il s'agit, en l'occurrence de séances de travaux dirigés, en amphithéâtre ou via zoom qui ont lieu trois fois dans l'année universitaire, suivant le calendrier général des conférences de méthode distribué en début d'année.

Si aucune obligation de présence ne sanctionne l'assiduité à ces rendez-vous, il est fortement recommandé d'y assister, toutefois dans la mesure du possible, car tenant à la fois du cours traditionnel pour une petite part, et de travaux pratiques pour une autre, ils constituent autant d'occasions pour acquérir la méthode la plus adéquate pour l'étude de la matière et la préparation à l'épreuve d'examen.

Les étudiants désireux de se familiariser avec les mécanismes des différents systèmes politiques que connaît le monde d'aujourd'hui y bénéficient en effet des conseils appropriés pour aborder le programme et l'apprendre. Par ailleurs, certains d'entre eux acceptant de présenter des exposés dans les conditions d'un oral, chacun sera en mesure d'évaluer précisément le niveau de compétence attendu lors des sessions de l'examen, aidé en cela par les remarques de la salle et de l'enseignant qui propose pour chaque exercice, un corrigé-type. Le plan de travail qui sera développé en conférence sera distribué en quatre thèmes, chaque séance, synthétisant un ou plusieurs chapitres de chaque titre. Le travail demandé dans le cadre des conférences de méthode sera spécifié plus avant dans la deuxième partie du présent document.

II - CONTROLE DES CONNAISSANCES, ET PRÉPARATION PRATIQUE DE L'EXAMEN

Le contrôle des connaissances en sociologie politique organisé par l'institut d'études de droit à distance lors de chacune des sessions de l'examen de la fin de la première année du Licence de Droit, consiste en une interrogation écrite d'une heure. Cette épreuve, encore appelée « oral- écrit », est une courte suite de questions simples, ou « questions de cours », auxquelles il faut répondre, de la manière la plus précise et la plus complète possible en quelques lignes.

L'exercice demande une bonne maîtrise du cours, qu'il est nécessaire d'avoir appris et compris ; mais également des qualités évidentes de synthèse et de rédaction.

Tout au long de l'année universitaire, les conférences de méthode sont organisées dans cette perspective. Les étudiants y apprennent à mesurer les progrès et les insuffisances de leur niveau de préparation tout au long du semestre d'enseignement ; ils y acquièrent également les rudiments de la méthode indispensable pour concevoir les réponses les plus appropriées à apporter aux différentes questions qui peuvent leur être soumises à l'examen.

Précisément, ce recueil de travaux dirigés ne saurait être totalement complet, s'il ne mentionnait, par ailleurs, la liste des sujets les plus courants, qui sont posés aux examens. Certes, cet ensemble de thèmes de réflexion ne saurait être exhaustif, car des questions d'actualité sont toujours susceptibles de la compléter, mais il y a là un ensemble d'exercices suffisant pour une approche pratique de l'épreuve.

Enfin, les étudiants découvriront, dans les pages qui suivent, quelques conseils très généraux, mais toujours utiles tant sur la manière la plus efficace de conduire leur étude de la discipline, que sur la confection des divers types d'exercice les plus courants.

Ces différentes rubriques sont regroupées ci- après, en deux paragraphes :

- A- Préparation pratique de l'examen
- B- Liste indicative des thèmes de réflexion suscités par le cours

A - PREPARATION PRATIQUE DE L'EXAMEN

Sous cette rubrique, les étudiants trouveront quelques conseils pour préparer utilement les conférences de méthode, pour organiser leur temps de travail, et plus spécifiquement, pour acquérir quelques notions fondamentales sur l'exposé, le commentaire de texte et la fiche de lecture.

1 - travail demandé dans le cadre des conférences de méthode de sociologie politique :

Les étudiants ont à préparer chaque conférence de méthode par l'écoute attentive du chapitre du cours, dans le CD qui leur a été fourni, et, éventuellement par la lecture de la partie d'un manuel choisi et par la préparation sous forme d'un plan d'un ou de plusieurs thèmes de réflexion. Chacun doit être en mesure de traiter oralement, en environ dix minutes l'un au moins des sujets d'exposé proposés, lors de chaque conférence de méthode.

1 ERE CONFERENCE Définition de la sociologie politique

Il s'agit d'appréhender, de manière aussi claire que possible, l'objet de l'étude, particulièrement difficile à cerner ; l'optique retenue est, quant au fond, d'assimiler la sociologie politique à une science sociale dont l'objet est le pouvoir.

Cette approche, envisagée dans l'histoire épistémologique à travers les grands penseurs, devra en arriver à poser les problèmes principaux de la sociologie politique d'aujourd'hui - qui concernent les rapports de cette science avec la théorie, la critique, l'action et la connaissance.

Sur la base du concept de système entendu comme un ensemble d'éléments interdépendants constituant une entité unique, une application sociologique peut être envisagée en ce qui concerne le phénomène « du » ou « de la » politique. Certes la notion de pouvoir reste la grande question à débattre, mais les approches comportent des variantes. Ainsi, l'analyse systémique s'attache-t-elle plus spécifiquement au système politique dont elle démonte les mécanismes ; l'analyse fonctionnelle envisage la réalité sociale par le biais des fonctions politiques et l'approche cybernétique par celui de la communication politique.

TRAVAIL A EFFECTUER :

1) Ecoute des enregistrements n° 1 et 2

2) Préparation des deux exposés suivants :

I - La sociologie politique est-elle une science ?

II – Qu'est-ce que la politique ?

III- l'apport des précurseurs de la sociologie politique

<p style="text-align: center;">2 EME CONFERENCE : Les différents types de régime politique</p>
--

Il s'agit ici d'aborder les divers types de régime politique qui existent. Si de nombreux types d'organisation ont existé au cours de l'histoire, les régimes politiques contemporains peuvent être globalement classés en trois grands types : les régimes démocratiques, les régimes autoritaires et les régimes totalitaires. Cette distinction en trois types se fonde sur la source du pouvoir et le degré de consensus imposé aux gouvernés. La démocratie représentative repose sur le principe de la souveraineté populaire, de la liberté d'expression et de la liberté d'opinion avec bien sur la garantie de certains droits aux citoyens.

Les régimes autoritaires sont dirigés par des individus ou des groupes qui monopolisent le pouvoir et contrôlent la liberté d'expression et la « concurrence ». Les régimes totalitaires eux sont fondés sur la toute-puissance d'une organisation ou d'un homme et tendent à faire disparaître toute forme de résistance.

TRAVAIL A EFFECTUER :

1) Ecoute des enregistrements n° 4 et n°5

2) Préparation des deux exposés suivants :

I – Qu'est-ce que le «marché électoral » et ses incidences sur la démocratie représentative ?

II – Quelles sont les principales différences entre autoritarisme et totalitarisme ?

3 EME CONFERENCE

La professionnalisation de la politique et des partis et les explications du vote

La politique est devenue une profession. L'objet de cette conférence est d'explorer ce processus et de comprendre comment le principe démocratique se combine avec l'existence d'un espace d'activité différencié, occupé par des agents professionnels. Il faut comprendre qu'il y a donc constitution d'une élite spécialisée dans l'exercice des fonctions politiques avec pour corollaire une homogénéisation croissante de l'élite politique dans les démocraties contemporaines.

TRAVAIL A EFFECTUER :

1. Ecoute des enregistrements n°6 et n°7
2. Préparation des deux exposés suivants :
 - Qu'est-ce que la professionnalisation politique ?
 - Les théories élitistes
 - Les partis comme entreprises sur le marché électoral
 - Sur quels critères peut-on classer les partis politiques ?

Concernant les explications du vote L'objet de cette conférence est de tenter d'analyser les fondements des préférences politiques des citoyens.

Il y a différents facteurs explicatifs. Certains voient dans le choix de l'électeur le produit de son ou de ses milieux d'appartenance. D'autres y voient le résultat des calculs et des stratégies déployés par l'électeur dans le contexte propre à chaque élection.

TRAVAIL A EFFECTUER :

- 1) Ecoute de l'enregistrement n°8 et n°9
- 2) Préparation des exposés suivants :
 - L'analyse écologique du vote
 - Comment expliquer l'abstention ?
 - Les théories déterministes

2 - conseils pédagogiques généraux :

L'exploitation combinée de tous les moyens pédagogiques proposés par l'IED est nécessaire sur la voie du succès aux épreuves de l'examen terminal.

A cet égard, les étudiants sont invités, en ce qui concerne les enregistrements, à en prendre des résumés fidèles et à les apprendre pour acquérir les bases des connaissances exigées dans la matière. Le présent fascicule a pour but de les y aider, en explicitant les grands thèmes abordés. Quant aux conférences de méthodes, leur rôle est double : Elles permettent une approche pratique et vivante des difficultés rencontrées, et elles constituent de ce fait une préparation intensive aux examens puisqu'elles consistent en majeure partie en exercices qui sont corrigés en salle ; par ailleurs, leur périodicité même, toutes les quinzaines, a pour objet d'offrir aux étudiants un contact suivi avec l'université, première condition d'un travail régulier. Dans les cas d'impossibilité majeure pour y assister, chacun a la possibilité de s'y faire représenter par un proche.

Les exposés proposés, dans cette optique, doivent être perçus, comme autant de tests de niveau, et il serait bon, suivant les conseils de l'enseignant, qu'ils soient préparés, en cours d'année, dans les conditions de l'examen, - soit une mise en forme des connaissances d'une durée maximale d'une demi-heure, pour une prestation orale de dix à quinze minutes.

Tout ce travail oblige à dégager un certain nombre d'heures incompressibles, chaque semaine, qui peut être estimé, peu ou prou à environ quatre heures ; et l'étude paraîtra d'autant plus attractive, légère et facile que chacun aura su se constituer un « plan de travail ».

- Le « plan de travail » consiste tout simplement en un emploi du temps aussi strict que possible, qui découpe les différentes phases du programme à l'horizon de l'année scolaire, du mois, de la semaine, voire du jour. Reste à s'y tenir fermement.

3 - méthode pour présenter un exposé, un commentaire de texte, une fiche de lecture, un dossier de presse :

Aux conseils pédagogiques généraux qui figurent ci-dessus, les étudiants trouveront en additif, quelques réflexions pratiques ci-jointes sur l'exposé et le commentaire, autant d'exercices qui peuvent être proposés à l'examen, et sur la fiche de lecture et le dossier de presse, travail propre à l'acquisition d'une solide culture générale.

A chacun d'adapter les grandes lignes de la méthode à chaque sujet de réflexion proposé.

a/ - L'EXPOSE

La technique de l'exposé, comme l'indique l'étymologie même du mot, consiste à présenter les réflexions, les remarques, les compléments d'information qu'un sujet appelle. Encore cette présentation doit-elle être claire, logique, et rester dans les limites de généralités acceptables.

Le sujet d'exposé, qui n'apparaît pas toujours sous la forme interrogative, est en général court, et sa formulation est rarement attribuée à un auteur précis (ce peut être une simple phrase, voir un mot). Le devoir consiste à illustrer cette phrase, ce mot par des développements qui mettent en valeur ce qu'ils renferment d'intéressant. Si un problème est posé, la succession des divers arguments doit conduire à une solution, qui n'exclut pas un avis personnel.

Savoir-faire un exposé, c'est donc s'efforcer d'acquérir cet esprit de synthèse qui permet - de choisir d'une part les connaissances et les réflexions les plus à même d'approfondir le thème proposé - et de les ordonner d'autre part de façon à ce que, quelqu'un qui ne connaisse rien du sujet, le comprenne à la lecture du devoir. Etant bien entendu que lors de la construction du travail, ces deux opérations intellectuelles, la sélection des différentes composantes de la rédaction, autrement dit le fond ; - et leur clarification, - la forme, sont bien naturellement concomitantes.

1/ Sur le fond, il n'y a pas de recette générale, un même sujet d'exposé peut être compris et traité valablement de multiples façons. Voici toutefois deux conseils qui permettront d'éviter les « hors sujets », tous ces morceaux de cours qui alourdissent et défigurent des interventions auxquelles ils doivent rester étrangers.

Il est donc nécessaire, avant tout, de bien lire l'énoncé du sujet pour s'en imprégner, et repérer les phrases et les mots importants, ceux qui appellent particulièrement un commentaire. Plusieurs lectures sont indispensables, pour ne pas risquer de laisser échapper l'un des aspects essentiels du devoir qui est demandé.

Mais par ailleurs, il faut également déterminer l'optique dans laquelle on pense que l'étude doit être abordée. Ce qui suppose que l'on sache limiter soi-même les sujets généraux trop vastes pour pouvoir faire l'objet de développements pertinents. Pour ce faire, l'on devra, selon les espèces, - soit préciser le sens dans lequel on entend les mots-clés - soit spécifier tout simplement que l'on ne traitera qu'une partie du sujet, en expliquant pourquoi.

Cela fait, à partir des points d'intérêt retenus, encore faut-il élaguer ses connaissances de façon à ne conserver que celles qui s'y rapportent, et que celles-là.

2/ - Sur la forme, s'il n'y a pas non plus de procédé universel, il est toutefois impératif de classer

raisonnablement les différents développements ; il faut construire un plan clair et logique :

- clair, c'est à dire qui évite les analyses confuses.
- logique, car il faut qu'il permette de faire le tour de
- la question, en procédant par étapes.

. L'introduction doit exposer le problème posé ou suggéré par le sujet. Elle doit fournir en outre les précisions qui ne sont pas données dans l'énoncé. Si c'est nécessaire, elle comporte un court historique et elle se termine toujours par l'amorce du plan.

. Dans le plan, le nombre des parties importe peu. Il peut y en avoir deux ou trois. Si l'on dépasse ces chiffres, il faut toutefois s'efforcer de revenir à un enchaînement plus simple de deux ou trois développements. Il est toutefois rappelé à ceux qui l'ignoreraient, que la tradition dans les facultés de droit est de privilégier le plan en deux parties.

Certains sujets appellent parfois un plan chronologique ; d'autres plus généralement des descriptions logiques du type : « causes », « structures », « fonctionnement ». Les parties qui demandent une solution, nécessitent, à défaut d'originalité, des plans plus balancés, les arguments les plus forts faisant pièce aux plus faibles. Par ailleurs, chaque partie est à subdiviser en deux ou trois sous- parties autour des deux ou trois points qui, dans chacune d'elle, demandent discussions.

Enfin, il faut savoir enchaîner harmonieusement entre elles, parties et sous- parties.

. La discussion ainsi agencée peut déboucher éventuellement sur une conclusion qui ne doit en aucun cas être la simple répétition en abrégé du devoir ; une bonne conclusion élargit les débats sur de nouveaux horizons, les actualise, ou les relance sur la base d'une réflexion personnelle qui n'a de place qu'ici.

b/ - LE COMMENTAIRE DE TEXTE

Le commentaire peut porter sur des textes ou documents assez variés : par exemple :

- Un extrait d'un ouvrage; une citation.
- Un traité.
- Une constitution, une loi, un arrêt.
- Une décision d'une organisation.
- Un extrait du programme d'un parti politique.
- Une statistique ou des calculs électoraux.

Le commentaire de texte est un exercice original, qui obéit à certaines règles, et se distingue nettement d'autres exercices que l'étudiant peut être appelé à faire.

1/ - CE QUE LE COMMENTAIRE N'EST PAS.

-

Le commentaire ne doit pas être confondu avec :

- L'explication littéraire telle qu'elle est conçue dans les études secondaires. L'étudiant en Droit ne doit pas commenter un texte juridique selon les principes et méthodes qu'on a tenté de lui inculquer pour l'explication d'un texte de Chateaubriand. Il ne faut pas se contenter pour remplir deux ou trois pages d'analyser le texte mot à mot, phrase par phrase et au lieu de le commenter le paraphraser et finalement en obscurcir sa clarté initiale.

- En second lieu le commentaire se distingue de la dissertation :

L'étudiant ne doit pas, parce qu'il a constaté qu'un texte se rapporte à un sujet qu'il connaît, en profiter pour se livrer à un exposé personnel n'ayant en définitive qu'un lointain rapport avec le problème posé.

- Enfin le commentaire n'est pas un résumé, il en est même le contraire ; il ne s'agit pas de contracter le texte mais de le développer.

2/ - LE BUT DU COMMENTAIRE

En commentant un texte deux impératifs sont à respecter :

- L'exégèse et la critique du texte.

L'étudiant doit montrer d'une part qu'il a une bonne connaissance du Texte (et pour cela il doit être capable de rendre compte de l'essentiel avec fidélité) et d'autre part une bonne compréhension de ce texte : il est nécessaire que l'étudiant en dégage la portée et examine les principaux problèmes.

3/- LES METHODES DU COMMENTAIRE

Il importe avant tout de lire attentivement le texte au besoin, un crayon à la main. Cette première lecture permet de dégager et de souligner les mots significatifs, les raisonnements et les phrases importantes. Elle permet aussi d'établir les grandes divisions et articulations du texte.

Après cette lecture attentive du texte, l'étudiant isole les principaux problèmes, les deux, trois ou quatre idées fortes qu'il développera. Cependant, avant de développer ce qui paraît essentiel il est absolument indispensable de faire une introduction qui permette de situer le texte et d'en souligner l'intérêt. Cette introduction doit être assez longue et se terminer par l'annonce du plan.

Le plan ne doit pas être artificiel. Assez souvent dans une première partie l'étudiant commente ou paraphrase le texte puis dans une deuxième partie en examine la portée ; une telle présentation est à éviter sauf si le texte ne contient qu'une idée-force dont on fera l'exégèse tout d'abord puis dont la portée sera examinée ensuite. Mais si d'un texte se dégage deux, trois ou même quatre idées- force, il faut faire de chacune de ces idées une partie, et, dans chaque partie, développer et examiner les problèmes qu'elle soulève, et non pas reléguer dans un deuxième temps les développements critiques.

L'exégèse et la critique doivent être intimement liées dans chaque partie, l'une et l'autre pouvant faire l'objet d'une sous-partie. Parties, sous-parties doivent bien s'enchaîner et coller au texte.

De façon générale une conclusion, qui bien souvent n'est qu'un résumé des développements, est superflue dans le cadre du commentaire de texte. ___

c/ - LA FICHE DE LECTURE

Les lectures que tout étudiant doit faire dans le cadre du cours ne lui seront profitables que s'il prend l'habitude pour chaque livre d'établir une fiche de lecture. En effet, si l'étudiant ne prend pas de notes en lisant les ouvrages recommandés dans la bibliographie, il ne retiendra pas grand chose de ses lectures. Ces

fiches doivent être soigneusement conservées et au besoin remaniées ou complétées à l'occasion de nouvelles lectures.

Comment établir une fiche de lecture ?

Il n'y a pas de règles très strictes. Cependant afin de faciliter l'utilisation des fiches par l'étudiant qui les a faites (Et par les autres étudiants si ces fiches circulent), il est recommandé, mais nullement imposé d'établir les fiches selon le schéma général suivant :

La fiche de lecture sera divisée en trois parties d'inégale importance et d'inégale longueur.

- 1/ Une première partie assez courte consacrée à la présentation de l'auteur et de l'ouvrage.
- Tout d'abord, présentation de l'auteur. Après quelques indications bibliographiques, il importe de déterminer à quelle étape de son évolution spirituelle correspond le livre, quelle est sa place dans son oeuvre. Plus l'auteur est important et connu, plus ces deux points doivent être développés. Notamment pour les grands livres de certains auteurs politiques.
- Ensuite quelques renseignements généraux mais indispensables sur l'ouvrage lui-même et notamment sa date de parution. On pourra éventuellement rappeler le contexte politique et social. Il n'est pas inutile d'ajouter à cette présentation quelques indications pratiques : l'éditeur, la collection, l'année de la dernière édition, etc...

-2/ La deuxième partie, la partie essentielle, sera constituée par un exposé de la thèse, de l'objet du livre.

Il est nécessaire de rendre compte avec fidélité de l'essentiel de l'ouvrage en privilégiant les aspects et problèmes qui se rapportent directement au programme.

L'étudiant doit essayer de faire une synthèse des principaux problèmes en cernant le raisonnement de l'auteur, en soulignant par exemple l'évolution de sa pensée politique. Il importe aussi de dégager sa méthode.

Cet essai de synthèse amène l'étudiant à réfléchir sur le livre. La fiche de lecture n'est pas en effet une table de matière détaillée, ni une notice explicative dans le style journalistique.

-3/ Enfin une troisième partie, assez brève, peut être consacrée à la critique de l'ouvrage. En particulier il est possible de souligner, le cas échéant, les répercussions du livre en France et à l'étranger. L'étudiant pourra souligner l'intérêt ou l'actualité de l'ouvrage et noter ses propres critiques.

d/ - LE DOSSIER DE PRESSE :

Dans le cadre des études de Sociologie Politique de même que pour les relations internationales notamment, les étudiants sont invités à actualiser leurs connaissances théoriques par la lecture raisonnée des journaux quotidiens.

A l'effet de se familiariser avec cette nécessité, il leur est plus spécialement proposé à titre indicatif dans les pages qui suivent, une méthode pour la constitution d'un (ou de plusieurs dossiers de presse), qui devra porter sur un sujet intéressant la sociologie politique.

Ce type d'exercice est particulièrement formateur pour la préparation des questions d'oral, les étudiants sont invités à s'y livrer et des conseils seront donnés en conférence de méthode.

La constitution d'un dossier de presse a pour but le traitement d'une question de l'actualité plus ou moins récente par coupures de presse interposées, suivant un plan de présentation rigoureux. C'est un exercice particulièrement adapté à l'assimilation des connaissances indispensables à acquérir en vue des épreuves de l'examen, car il permet d'une part l'actualisation des développements des manuels - et d'autre part, (quand il est confectionné avec rigueur), le dépassement de la simple description des institutions et de leur évolution par une réflexion appliquée aux faits bruts. Laquelle doit ouvrir sur la théorisation des phénomènes socio- politiques et sur la recherche de lois tendanciennes - finalité majeure du travail du politologue.

1 - La première démarche consiste à découvrir un secteur de la vie politico sociale française ou internationale, qui retienne l'intérêt. Une ultime sélection d'articles de journaux scrupuleusement référencés, collectée sur deux à trois mois, à part égale entre développements descriptifs et réflexions de fond, a pour but de bâtir une mise au point argumentée sur la question étudiée, en même temps qu'une mise au point de ses derniers développements.

Dès lors, il est possible de formuler une hypothèse de travail qui permettra de dégager une problématique à illustrer. Ce moment de l'exercice est celui de la délimitation du sujet, et le premier jet de la construction du plan. Attention à ce que l'objet de l'étude soit bien délimité.

EXEMPLES

a/ Une monographie sur les attentats politiques perpétrés en Europe sur trois mois, doit constituer, non pas une série d'anecdotes, mais doit ouvrir une réflexion sociologique à partir de la perception de la notion de pouvoir dans une société surdéveloppée économiquement, et bloquée sur le plan politique.

b/ La montée de l'intégrisme religieux permet une série d'études d'autant plus pertinentes qu'elles mettront en lumière, soit les raisons de son apparition, soit tel ou tel essai d'explication de l'un de ses aspects. Dans tous les cas, l'étudiant saura localiser son intérêt afin de tenter, à partir d'une construction intellectuelle de l'objet de l'étude, de comprendre les rapports humains observés, soit dans les relations internationales, soit dans tel ou tel pays.

2 - Le domaine général de la recherche ayant été délimité, il faut encore l'affiner. C'est ainsi que dans ce dernier exemple, pour reprendre un sujet classique et déjà ancien, le thème de « la Révolution Iranienne », même s'il est limité dans le temps, n'aurait qu'un intérêt journalistique, parce que trop vague et ne posant pas de questions. Par contre, tenter une approche plus modeste d'un aspect de la crise fait déboucher la recherche sur une comparaison fonctionnelle ou sur une explication structurelle, suivant la perspective adoptée. Sur cette base, un dossier de sociologie politique qui met en relief les similitudes entre l'Iran des mollahs et l'Égypte du nationalisme arabe a le mérite d'approfondir divers aspects du réveil des pays musulmans en mettant l'accent sur les deux voies tentées: l'islamo-populisme d'une part, l'arabo-nationalisme de l'autre - Et, en abordant la discussion sur la portée de chacune d'elles, eu égard aux systèmes des rapports de forces respectifs, le dossier tentera de jauger utilement du caractère fonctionnel ou dysfonctionnel de chacune de ces révolutions ou évolutions.

Si l'étudiant préfère la recherche d'une explication structurelle de cette même crise iranienne, il s'attachera à découvrir, par exemple, autre possibilité de dossier - après un rapide recensement, le moment où les forces de l'ancien régime ont fait défaut à la monarchie, quand les forces révolutionnaires débridées sont passées d'une contestation dans le pouvoir à une remise en cause radicale du régime lui-même, c'est-à-dire à un combat sur le pouvoir.

Le même schéma peut être utilement appliqué aux pays du Maghreb, à l'utilisation de la notion du « Jihad » par Saddam Hussein, lors de la crise du Koweït de janvier - février 1991 - ou encore, hors de l'univers musulman même, ce thème du renouveau religieux peut servir également d'élément central d'étude dans un dossier sur la dislocation de l'Empire soviétique - Dans le cadre d'une recherche hexagonale, il serait intéressant de mesurer son impact probable sur la vie politique française.

Une fois délimité le sujet de l'étude, et déterminée la problématique à approfondir, il reste à retenir, en définitive, une vingtaine de coupures de presse, indiquer soigneusement pour chacune d'elles, le nom de la publication d'où elle provient et sa date, - et à articuler l'ensemble suivant un plan bien précis, matérialisé par des titres - lequel plan traduit l'enchaînement logique des éléments de l'hypothèse de l'étude.

Dans tous les cas, la recherche doit tendre à l'explication logique par application d'une théorie politique à l'objet de l'étude. La simple compilation d'évènements dans un ordre chronologique n'a qu'un intérêt médiocre.

Modèle de mise en page

SUJET : La naissance de la République Islamique d'Iran :

INTRODUCTION : (une page maximum)

1° PARTIE : Une crise en longue gestation (une ligne de présentation) + un ou deux articles de presse.

1° SOUS-PARTIE : Forces et faiblesses de la monarchie (une ligne de présentation).

A/ LES FORCES : (une ligne de présentation).

1°/ La famille royale et sa clientèle, coupure du journal X, du ...

2°/ L'armée, coupure du journal Y, du ...

3°/ Le Parti, statistiques tirées du journal Z, du ...

B/ LES FAIBLESSES.

1°/ Echec de la révolution blanche.

2°/ Une société occidentalisée désarticulée.

2° SOUS-PARTIE : L'église chiite.

(Même découpage que pour la première sous-partie)

2° PARTIE : Une crise inéluctable.

(Même découpage que pour la première partie)

Reste à conclure en une page au maximum pour tirer les conséquences de l'adéquation entre l'emploi des instruments d'observation utilisés, et la théorie scientifique dont est tentée l'application d'une part, et les éléments du vécu immédiat, compilés, d'autre part.

Mais en aucun cas, le sentiment ne doit percer sous l'examen scientifique : il ne s'agit pas de prendre parti mais d'essayer de comprendre et d'expliquer le bon ou mauvais fonctionnement d'une institution, le développement d'une croyance..., en intégrant l'actualité immédiate dans les catégories et suivant la méthode d'analyse, telles que définies par les sciences de l'homme. Ces dernières années, les dossiers

peuvent porter, notamment dans l'ordre des relations internationales sur les crises en Afrique, le problème des nationalismes en Russie et en Europe Centrale et de l'Est, sur le désarmement international, sur le leadership américain, ou encore sur le nouveau visage de l'ONU; La société française quant à elle, peut être examinée, plus spécialement sous l'angle de plusieurs monographies de partis politiques, sur les problèmes constitutionnels et politiques engendrés par les élections législatives ou présidentielles, sur le mal-vivre des banlieues ou encore sur le problème de l'immigration. L'exercice du dossier de presse est très formateur. Il entre dans le cadre du travail personnel que chacun est invité à effectuer pour l'étude de la discipline de Sociologie Politique ou pour celle des Relations Internationales.

B-LISTE INDICATIVE DE QUELQUES THEMES DE REFLEXION SUSCITES PAR LE COURS DE SOCIOLOGIE POLITIQUE.

1. Qu'est-ce que la sociologie politique ?
2. L'ambiguïté du mot politique
3. Sociologie politique et droit
4. Les penseurs de l'antiquité gréco-latine
5. Les auteurs latins
6. L'humanisme chrétien au M.A
7. Machiavel
8. Montesquieu
9. L'humanisme de la Renaissance
10. La sociologie politique à partir des années 1900
11. La domination traditionnelle
12. La domination légale
13. La domination charismatique
14. Les spécificités du pouvoir politique
15. L'affirmation de l'Etat
16. L'Etat Nation
17. L'Etat providence
18. La distinction démocratie antique/démocratie moderne
19. Les principes et caractères de la démocratie représentative
20. La démocratie espace de compétition électorale
21. L'intensification de la compétition électorale
22. La personnification des activités politiques
23. Les caractéristiques des régimes totalitaires
24. Les caractéristiques des régimes autoritaires
25. La diversité des régimes autoritaires
26. Le modèle bonapartiste
27. Le néo-patrimonialisme
28. Les 6 critères d'authentification du totalitarisme
29. La dépolitisation et la démobilisation politique dans les régimes autoritaires
30. L'homogénéité des élites françaises
31. Le système du pantouflage
32. Les théories élitistes
33. Les caractéristiques des partis politiques
34. Les fonctions des partis politiques
35. La typologie des partis
36. Le déclin des partis traditionnels
37. La crise du militantisme
38. L'émergence de partis professionnels
39. La compétition interne au sein des partis
40. Emergence et limites des sondages
41. Le caractère insaisissable de l'opinion publique
42. Les formes conventionnelles et non conventionnelles de participation politique
43. La baisse de la participation électorale
44. Les facteurs de l'abstention

45. Le lien participation électorale/mode de scrutin
46. L'analyse écologique du vote
47. L'analyse sociologique du vote
48. Le modèle d'A. Siegfried
49. Le modèle de Columbia
50. Le modèle de Michigan
51. Vote et religion en France
52. Vote et patrimoine en France
53. Les caractères des mouvements sociaux
54. Le répertoire d'action selon Tilly
55. Les recours aux mouvements sociaux
56. La rupture Olsonienne
57. Les ressorts de l'engagement militant
58. Les nouveaux mouvements sociaux
59. Les groupes de pression
60. Le « catch all party »
61. Les femmes et les présidentielles
62. Les élections présidentielles de 2022 : généralités – le premier tour
63. Les élections présidentielles de 2022 : le second tour
64. Les élections présidentielles de 2022 : le phénomène Zemmour
65. Les élections de 2022 : la remontée de Jean-Luc Mélenchon
66. L'impact de la guerre en Ukraine sur le scrutin

N.B. Suivant les modalités actuelles de l'examen de première année de Licence de Droit dans le cadre de l'IED, l'épreuve de Sociologie Politique donne lieu à un "oral-écrit". L'étudiant doit répondre de manière courte et précise (5 à 20 lignes) à un nombre limité de questions de cours, du type de celles qui sont données en exemples ci-dessus. Mais il est bien entendu que cette liste n'est qu'indicative.

ATTENTION, en cas d'évaluation à distance, la forme de l'épreuve varie. Il vous sera proposé un sujet unique de réflexion

III - ELEMENTS D'UNE BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Un bon étudiant en première année de DEUG - DROIT se doit de compléter sa culture générale acquise pour l'essentiel dans les collèges et lycées. A ce point de vue, il ne doit en aucun cas se limiter à la seule lecture fut-elle approfondie du ou des manuels conseillés ; mais il doit les utiliser comme guides pour la recherche de nouvelles connaissances qu'il puisera dans les bibliothèques dont sa carte lui ouvre l'accès.

Les indications bibliographiques de cette rubrique, relativement fournies sans prétendre être exhaustives, devraient l'aider dans sa quête.

Manuels et Ouvrages généraux

Manuels et ouvrages généraux

Jean Baudouin, *Introduction à la science politique*, Paris. Dalloz-Sirey. coll. « Mémentos », 2022.

Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris. 15^{ème} édition, LGDJ, 2022.

Dominique Colas, *Sociologie politique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2006.

Jean-Yves Dormagen et Daniel Mouchard, *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, de Boeck, 2023.

Madeleine Grawiiz et Jean Leca (dir.). *Traité de science politique*, 4 tomes, PUF, 1985.

Guy Hermet, Bertrand Badie (et alii). *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 2015.

Jacques Lagroye (et alii). *Sociologie politique*, Paris, Presses de la FNSP/Dalloz, 2012.

Jean-Philippe Lecomte, *Sociologie politique*, Paris, Gualino, 2005.

Frédéric Lambert et Sandrine Lefranc, *50 fiches pour comprendre la science politique*, Bréal, 2023.

Olivier Nay (dir.). *Lexique de science politique*, Paris, Dalloz-Sirey, 2017.

Pensée politique et histoire des idées politiques

Jean Baudouin. *Les Idées politiques contemporaines*. Rennes, coll. « Didact ». PUR, 2002.

François Châtelet {et autres auteurs}. *Dictionnaire des oeuvres politiques*, Paris, PUF, 1989.

Dominique Colas, *Dictionnaire de la pensée politique*, Paris, Larousse, 1997.

Frédéric Lambert. *Introduction à l'histoire des idées politiques, XIX'-XX' siècles*, Paris. Armand Colin, coll. « Synthèse ». 2001.

Olivier Nay, *Histoire des idées politiques*, Paris, Armand Colin, 2016.

Philippe Raynaud et Stéphane Riass (dir.). *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, 2003.

Régimes politiques et droit politique

Jean Gicquel et Jean-Éric Gicquel. *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien, 2023.

Anne-Marie Le Pourhiet. *Droit constitutionnel*. Paris. Economica, 2021.

Yves Mény et Yves Surel, *Politique comparée : les démocraties*, Paris, Montchrestien, 2009.

Ouvrages classiques

- THUCYDIDE : La guerre du Péloponnèse - La Pléiade 1964, Livre II.
ARISTOTE : Les politiques - Garnier-Flammarion, 1990.
POLYBE : Histoire - La Pléiade 1970.
PLATON : La République - Classique Larousse ou Garnier Flammarion, 1966.
MACHIAVEL : Le Prince, et autres textes - Coll. 10/18.
JEAN BODIN : Les six livres de la République. (1576).
MONTESQUIEU : De l'esprit des lois, 1748 - N.R.F. Pléiade, 1951.
A. DE TOCQUEVILLE :
 - L'Ancien Régime et la Révolution - Gallimard, idées, 1952 :
 - De la Démocratie en Amérique (extraits) - Coll.10.18.
J.J. ROUSSEAU : Le citoyen - PUF, coll. SUP. (textes choisis).
Karl MARX :
 - Manifeste du Parti Communiste, suivi de Les luttes de classes en France - coll. 10/18, (ou Ed. Sociales, 1969).
 - L'Idéologie allemande - éd. Sociales 1970
 - le 18 brumaire de Louis Napoléon- éd. Sociales, 1969
- R.K. MERTON : Eléments de méthode sociologique - Plon 1965 (Trad.).
R.A DAHL : Modern Political Analysis - 1970, Trad. française, 1973.
Bernard VALADE : Pareto - La naissance d'une autre sociologie - PUF, coll. sociologie 1992.
José A. PRADES - Durkeim, Puf - Que sais-je ? n° 2533.
James BUCHANAN : Les limites de la liberté - Litec 1992.
G. BOUTHOU : Traité de sociologie - 1968.
A. TOURAINE : La société post-industrielle - 1969.
S. FREUD : « Malaise dans la civilisation », et « L'avenir d'une illusion » - trad. 1970.
H. MARCUSE : L'homme unidimensionnel ; Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée. - trad. 1968, Ed. De Minuit.
R. ARON :
 - Les luttes de classes - Coll. idées 1964.
 - Etudes sociologiques - PUF - collection « Sociologies » 1988.
J.J. CHEVALLIER : « Les grandes oeuvres politiques de MACHIAVEL à nos jours » - A. Colin 1988.
- D'autres part, il est recommandé aux étudiants de se familiariser avec les revues de Sociologie. Entre autres :
- Revue française du droit public et de science politique (R.D.P.)
Revue française de science politique (R.F.S.P.)
Revue française de Sociologie - (R.F.S)
Revue internationale des sciences sociales (Paris - UNESCO)
L'année sociologique - Paris.
The American Sociological Review.
The American Political Science Review.
- Quotidien, genre « Le Monde ».

L'Année Politique, Economique et sociale en France – édition annuelle du Moniteur sous la direction d'E. Bonnefous et du J.B. Duroselle.

- A consulter éventuellement :

F. Lambert et S. Lefranc, 50 fiches pour comprendre la Science politique, éd. Bréal, 2003

Madeleine GRAWITZ : lexique des sciences Sociales – 4è éd. Dalloz – 1988 ainsi que les publications de la documentation française, notamment le mensuel « Regard sur l'actualité »

Cahiers français n° 276, Mai – Juin 1996 : « Découverte de la Science Politique » - La documentation française.

Les bulletins mis en ligne au cours de l'année universitaire complèteront utilement cette bibliographie de base.

Il peut être intéressant aussi de s'entraîner aux questions relevant de la discipline par la pratique des recueils de QCM. A titre indicatif le « QCM- Science politique » d'Arnaud Mercier, *Gualino éd., coll. Les Carrés Sup., 1999*, paraît tout indiqué.

Quelques adresses e- mail retenues, enfin :

www.legifrance.gouv.fr

www.premier ministre.gouv.fr

<http://www.interieur.gouv.fr>

www.maire-info.com/articles/rubriques

www.ile de France.fr

www.assemblée nationale.fr

www.vie- publique.fr/th/acces-thematique

www.vie- publique.fr/politiques- publiques

www.sciences po.fr/formation/cycles_diplome/majeures/metiers

www.senat.fr/rap/105-099-32/105-099-320.html

www.latribune.fr/dossiers/quinquennat.nsf/docs_web

encyclopedie.fr.snyke.com/articles/administration_territoriale.html

www.forum.idf.com

www.mairie-enligne.com

www.ena.fr

www.territorial.fr/presse/adm-index.php

biu-cujas.univ-paris1.fr/

cujas-front.univ-paris1.fr/...bookmark?1...-

www.bnf.fr

blog.bnf.fr/lecteurd/index.php/plan-du-site/

www.parisinfo.com/site.../bibliotheque-nationale-de-france-site-francois-mitterrand-

www.viafrance.com/.../bibliotheque-nationale-de-france-site-richelieu-a-paris-visite-

fr.wikipedia.org/wiki

Il est aujourd'hui facile de faire aboutir n'importe quelle recherche sur Internet. Il suffit de poser les bonnes questions et d'avoir un peu de patience, autrement dit les mêmes qualités attendues des étudiants de Sociologie Politique de Licence 1.

Sociologie politique

Bulletin de liaison n° 1

Thomas GIRY

Chères étudiantes, chers étudiants,

Comme promis, le premier bulletin de liaison qui, pour vous faire gagner du temps, comporte la liste provisoire des questions à préparer dans le cadre des examens.

Je vous rappelle que l'épreuve écrite durera une heure et vous devrez traiter trois sujets sur les quatre qui vous seront proposés ; vous aurez aussi une définition en point bonus (je vous renvoie à la liste existante dans le document de travail disponible sur l'ENT).

Si jamais nous devons passer par des évaluations à distance en cas de force majeure, Cette épreuve prendrait la forme d'un sujet de réflexion sous forme de dissertation, avec une mini introduction, deux parties et deux sous parties par partie (un I avec un A et B, idem en II). L'ensemble ne devrait pas dépasser 3 pages au format PDF mais vous aurez plus de précisions à ce sujet le moment venu. Bien évidemment, le sujet théorique ou la question de réflexion exigerait une certaine maîtrise des grands mécanismes du cours.

D'où le devoir maison sous cette forme pour vous entraîner et vous familiariser avec cet exercice qui obéit aux canons de la méthode de la dissertation juridique.

Vous trouverez aussi dans ce bulletin des thèmes abordés lors des premiers regroupements.

Je vous rappelle que vous avez accès aux regroupements enregistrés par zoom via les liens zoom qui vous ont été communiqués soit par mes soins, soit par ceux des gestionnaires de la plateforme. Soyez attentifs aux annonces effectuées et exploitez au mieux panopto et les BL !

Le visionnage des enregistrements et la lecture attentive des BL sont les clés de la réussite à l'IED.

Le droit nécessite des efforts et il faut pratiquer pour progresser, profitez des DM pour améliorer votre apprentissage de la méthode.

Au plaisir de vous retrouver lors du prochain regroupement.

Bien à vous.

Thomas Giry

Liste provisoire des questions retenues dans le cadre du programme des révisions

- 1- Platon
- 2- Aristote
- 3- Les auteurs latins
- 4- L'humanisme chrétien au MA
- 5- Machiavel
- 6- Locke
- 7- Montesquieu
- 8- La notion de domination
- 9- La domination traditionnelle
- 10- La domination légale
- 11- La domination charismatique
- 12- L'Etat Nation
- 13- L'Etat providence
- 14- Les caractéristiques des régimes totalitaires
- 15- Les caractéristiques des régimes autoritaires
- 16- La diversité des régimes autoritaires
- 17- Le modèle bonapartiste
- 18- Le néo-patrimonialisme
- 19- Les 6 critères d'authentification du totalitarisme
- 20- La dépolitisation et la démobilisation politique dans les régimes autoritaires
- 21- Le système du pantouflage
- 22- La circulation des élites par Pareto et Mosca
- 23- Les définitions des élites par Pareto et Mosca
- 24- La critique des théories élitistes
- 25- Les caractéristiques des partis politiques
- 26- Les fonctions des partis politiques
- 27- La typologie des partis
- 28- Le déclin des partis traditionnels
- 29- La crise du militantisme
- 30- L'émergence de partis professionnels
- 31- La compétition interne au sein des partis
- 32- Les facteurs de l'abstention
- 33- Les femmes et les présidentielles
- 34- Les élections de 2017
- 35- Les élections présidentielles de 2022 : généralités
- 36- Les élections présidentielles de 2022 : le phénomène Zemmour
- 37- Les élections de 2022 : la remontée de Jean-Luc Mélenchon
- 38- Les élections de 2022 : L'impact de la guerre en Ukraine sur le scrutin
- 39- Les élections législatives de 2022

LE POUVOIR POLITIQUE

Comme on l'a vu, la politique peut être définie comme ce qui se rapporte à l'activité de gouvernement de la société, entendue comme la capacité qu'ont certains individus ou certains groupes à orienter les comportements de l'ensemble de la collectivité, à élaborer des règles qui s'imposent à l'ensemble de la société et que nul n'est censé ignorer ou transgresser.

... ou certains groupes à orienter les comportements de l'ensemble de la collectivité, à élaborer des règles qui s'imposent à l'ensemble de la société et que nul n'est censé ignorer ou transgresser. L'activité de gouvernement est donc fondée sur une relation de pouvoir entre gouvernants et gouvernés. C'est la raison pour laquelle la notion de pouvoir est au cœur de l'étude du fonctionnement politique des sociétés. Il faut donc commencer par la définir, ainsi qu'un certain nombre de concepts proches (notamment celui de domination), avant de pouvoir répondre à quelques questions simples, mais essentielles pour la sociologie politique :

pourquoi les individus obéissent-ils ?

Pourquoi se conforment-ils aux injonctions des gouvernants ?

Pourquoi reconnaissent-ils aux gouvernants le droit de les gouverner ?

POUVOIR ET DOMINATION

1.1 Une conception relationnelle du pouvoir

Dans une approche qu'on qualifiera d'institutionnaliste, le pouvoir, ce sont les gouvernants, c'est-à-dire ceux qui occupent les positions officielles de pouvoir (dans nos sociétés, ceux qui détiennent des positions de pouvoir étatiques, comme le chef de l'État, le chef du gouvernement, les membres de l'exécutif). Il reste que les détenteurs officiels du pouvoir ne sont pas nécessairement ceux qui exercent effectivement le pouvoir. Par exemple, le pouvoir des hauts fonctionnaires est très important : ce sont souvent eux, par exemple, qui rédigent les textes de loi qui seront votés au Parlement (même si ce ne sont pas eux officiellement qui légifèrent).

On ne peut donc pas se contenter d'une vision institutionnaliste pour comprendre ce qu'est le pouvoir et comment il fonctionne réellement.

En sociologie, c'est une conception dite relationnelle du pouvoir qui est privilégiée. Le pouvoir est, dans cette perspective, conçu comme une relation entre des individus ou des groupes, et pas seulement comme une réalité institutionnelle ou juridique. Il (le pouvoir) est toujours pouvoir sur des individus ou sur des groupes. De ce fait, il n'existe que dans la mesure où il s'exerce réellement ou plus précisément que dans la mesure où existe une relation effective de pouvoir

La notion de relation de pouvoir

La relation de pouvoir pourrait être résumée à « A exerce un pouvoir sur B dans la mesure où il obtient de B une action que ce dernier n'aurait pas effectuée autrement ». C'est la célèbre définition de la relation de pouvoir donnée par le politiste américain Robert Dahl ² fortement inspiré ici par Max Weber. L'intérêt de cette définition générale (et donc d'une approche relationnelle du pouvoir) est de rendre celui-ci empiriquement observable, en analysant les modifications du comportement des acteurs de la relation (que A et B soient des individus ou des groupes) : quelles injonctions A donne-t-il à B ? Comment B modifie-t-il son comportement en fonction des injonctions de A ?

Toutefois, cette définition doit être approfondie et complétée. Tout d'abord, comme l'ont remarqué P. Bachrach et M. Baratz, si l'on s'intéresse aux manifestations empiriques du pouvoir, il faut

également prendre en compte les situations où le pouvoir de A s'exerce de telle façon que B s'abstient d'agir ou d'adopter tel ou tel comportement (ce que ces auteurs appellent les situations de « non-décision »). Plus complexe à observer, ce phénomène n'en constitue pas moins une dimension essentielle de la relation de pouvoir. Enfin, S. Lukes montre dans cette perspective que la relation de pouvoir peut s'exercer de façon plus profonde et durable si A réussit à modifier « la perception que B aura de ses intérêts de façon qu'il en vienne à s'identifier à ceux de A ». L'assise de la relation est alors beaucoup plus solide et enracinée

Une question se pose alors immédiatement : comment parvient-on à « faire triompher » sa volonté au sein d'une relation sociale ? Autrement dit, comment obtient-on l'obéissance ? Pour répondre à cette question, les théories du pouvoir, quelles que soient par ailleurs leurs différences, ont presque toujours recours à deux concepts essentiels : la légitimité et la contrainte. Car la relation de pouvoir repose toujours, soit sur la légitimité de celui qui exerce le pouvoir, soit sur la contrainte qu'il est capable d'utiliser pour imposer sa volonté.

Qu'est ce que la légitimité ? C'est la reconnaissance accordée à celui qui exerce un pouvoir ; autrement dit, c'est l'acceptation du fait qu'il est « normal », « naturel », « juste », « souhaitable » que cet individu donne des ordres et prescrive des comportements.

L'utilisation de la contrainte, c'est au contraire la garantie de parvenir, par différents moyens (notamment la force physique, mais pas seulement), à faire triompher sa volonté en l'absence de légitimité, ou lorsque celle-ci se révèle insuffisante. Néanmoins, dans la réalité, légitimité et contrainte ne sont pas opposées, ni même nettement séparées. Ceux qui exercent du pouvoir disposent souvent de cette double ressource : ils sont à la fois légitimés pour commander et disposent de moyens de coercition.

Ainsi, par exemple, dans une structure hiérarchisée (comme une administration ou une entreprise), les supérieurs hiérarchiques sont habilités à donner des ordres à leurs subordonnés. Leur légitimité à le faire peut reposer sur des raisons diverses, soit parce qu'ils sont jugés plus compétents, soit parce qu'ils assument les responsabilités de leurs directives ou encore parce que les subordonnés ont intégré les règles hiérarchiques et trouvent naturel que l'échelon supérieur donne des ordres. Dans de tels cas, la relation de pouvoir sera perçue comme « naturelle » (et normale). Mais, lorsqu'elle est consolidée (que ce soit dans le cadre familial, professionnel, politique...) la relation de pouvoir repose toujours, sans exception, sur la possibilité du recours éventuel à la contrainte. Ainsi, dans une administration ou dans une entreprise, le supérieur hiérarchique dispose-t-il de moyens de sanction, qui vont du simple blâme à la révocation du service ou au licenciement — moyens qu'il peut utiliser lorsque la légitimité dont il dispose ne suffit plus à l'exercice de son pouvoir.

La notion de domination

La notion de pouvoir est associée à une autre notion, celle de domination. Max Weber en est l'un des principaux théoriciens (en particulier dans un ouvrage inachevé et publié à titre posthume, devenu un des grands classiques de la sociologie : *Économie et société*).

Weber distingue la puissance de la domination. La puissance est synonyme, chez Max Weber, de pouvoir. Il la définit ainsi : la puissance « signifie toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance » 7. Ce qui signifie que cette « chance » peut reposer uniquement sur la contrainte. La domination suppose, en revanche, que la relation de pouvoir s'inscrive dans des cadres légitimes, c'est-à-dire qu'elle soit acceptée par ceux qui la subissent. Ce qui lui confère une certaine stabilité. En simplifiant, on peut dire que les relations de pouvoir légitimées et stabilisées relèvent de la domination. Voici comment Max Weber la définit : « Nous entendons par « domination » la chance, pour des ordres spécifiques (...) de trouver obéissance de la part d'un groupe déterminé d'individus. Il ne s'agit cependant pas de n'importe quelle chance d'exercer « puissance » et « influence » sur

d'autres individus. En ce sens, la domination (l'« autorité ») « peut reposer (...) sur les motifs les plus divers de docilité : de la morne habitude aux pures considérations rationnelles en finalité. Tout véritable rapport de domination comporte un minimum de volonté d'obéir, par conséquent un intérêt, extérieur ou intérieur, à obéir ».

Pour se stabiliser, c'est-à-dire pour être acceptée et reconnue de façon durable, une relation de domination doit donc comporter un « minimum de volonté d'obéir » de la part de ceux qui la subissent. Un pouvoir qui ne repose que sur la contrainte, qui s'exerce contre la volonté d'autrui, est un pouvoir précaire et menacé. Pour se maintenir le pouvoir doit être reconnu et correspondre à des croyances partagées, c'est-à-dire être conforme aux croyances dans ce que doit être le pouvoir.

La question qui se pose alors est : pour quelles raisons les individus auraient-ils « un minimum de volonté d'obéir » ?

Comment acceptent-ils volontairement de se soumettre au bon vouloir d'un petit nombre d'individus, voire d'un seul ?

On peut, à la suite de Max Weber, distinguer plusieurs raisons pour lesquelles les individus obéissent :

- par simple habitude (parce que cela leur paraît naturel) ;
- pour des motifs affectifs (par adhésion à la personne d'un supérieur, d'un chef...);
- pour des raisons matérielles (parce qu'ils y ont intérêt, pour percevoir un salaire, pour obtenir une promotion...);
- ou par idéal (parce que leur obéissance leur permet d'atteindre un but qu'ils placent au dessus de tout : construire une société meilleure, défendre la patrie, gagner la guerre...).

Selon Weber, dans la réalité, c'est l'habitude et l'intérêt matériel qui l'emportent. On obéit parce que cela paraît évident, naturel ou bien parce que l'on considère y avoir intérêt. Mais, toujours selon Weber, ce qu'il y a de plus fondamental pour la stabilité du pouvoir, donc pour que la domination soit bien établie, c'est que les individus croient en sa légitimité. En ce sens, la domination est toujours une relation qui repose sur la croyance. C'est la raison pour laquelle « toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur « légitimité » » On peut donc dire qu'une entreprise de domination réussie est avant tout une entreprise de légitimation réussie, car si l'obéissance reposait uniquement sur l'intérêt, la domination serait extrêmement fragile : elle pourrait être remise en cause en permanence. Ce qui conduit le sociologue à s'intéresser tout particulièrement aux types de légitimité revendiqués. Le type de légitimité revendiqué est essentiel en ce qu'il conditionne aussi bien les formes de l'obéissance que les caractéristiques et les modalités d'exercice de la domination.

Ainsi, on n'obéit pas de la même manière à un pouvoir que l'on aime, voire que l'on idolâtre, ou à un pouvoir que l'on respecte par habitude (de manière routinière), ou encore à un pouvoir que l'on reconnaît parce qu'il s'exerce dans le respect des règles. Ce qui signifie également (puisque la domination est une relation) que l'exercice de la domination n'est pas le même dans ces différents cas de figure :

- dans le premier cas, le chef peut tout demander à ses disciples qui le vénèrent ;
- dans le second cas, il doit respecter les coutumes : par exemple, un roi qui ne se comporterait pas en roi, c'est-à-dire tel que l'on attend que se comporte un roi risquerait de n'être plus reconnu comme tel ;
- dans le troisième cas, il doit respecter les règles et les lois : s'il était établi officiellement, par des tribunaux, que le chef de l'État a abusé de ses pouvoirs, ou a transgressé la Constitution, il lui serait, probablement, difficile de continuer à exercer le pouvoir.

Les types de légitimité revendiqués déterminent donc, pour une large part, les modalités de la domination, c'est-à-dire les formes effectives prises par la relation entre dominants et dominés. Ce qui conduit Max Weber à « distinguer les formes de domination suivant la revendication de légitimité qui leur est propre » et à identifier trois types de domination différents les uns des autres.

LES TYPES DE DOMINATION LÉGITIME

Max Weber distingue donc les modes de domination par le type de légitimité sur lequel ils reposent, puisque la légitimité revendiquée détermine la manière dont s'exerce la domination — c'est-à-dire la relation entre dominants et dominés. Max Weber distingue trois « idéaux-types » de domination, liés aux caractéristiques de la légitimité revendiquée :

une domination « légale-rationnelle », une domination « traditionnelle » et une domination « charismatique »

La domination traditionnelle

La domination traditionnelle puise sa légitimité dans les coutumes et repose sur l'habitude enracinée en l'homme de les respecter, qui dépend elle-même d'une croyance en la valeur de la tradition. Au cours du temps, les institutions deviennent en quelque sorte naturelles et suscitent des réflexes acquis d'obéissance. Le pouvoir, les institutions sont justifiés du seul fait de leur existence : dans une société où il y a toujours eu un roi, il paraît naturel que ce soit le roi qui exerce le pouvoir. La domination traditionnelle va donc de pair avec la naturalisation du pouvoir. Ce type de domination caractérise, selon Weber, aussi bien la société féodale que les monarchies de l'Ancien régime : il s'applique donc d'abord à des organisations sociales maintenant révolues. Il se caractérise par une forte personnalisation du pouvoir : en particulier par la prédominance de relations de type personnel entre le seigneur et ses vassaux, entre le prince et ses sujets. Dans ce cadre, le détenteur du pouvoir est contraint d'agir en conformité avec les coutumes, la tradition. Il doit même littéralement « mettre en scène » son activité, pour montrer qu'il en a le profil ; il doit se couler dans l'idée que se font de sa fonction ceux dont il sollicite l'obéissance. Le détenteur du pouvoir subit lui-même une très forte contrainte puisqu'il doit agir conformément à l'idée que les dominés se font du dominant légitime : le dominant doit toujours se livrer à un véritable travail de domination . Quant aux gouvernés, ils obéissent essentiellement par respect des valeurs établies et de la tradition.

La domination légale-rationnelle

Elle caractérise quant à elle le fonctionnement des sociétés contemporaines. L'exercice du pouvoir est organisé par des règles écrites qui définissent les droits et les devoirs de chacun, gouvernants mais aussi gouvernés. Les détenteurs du pouvoir sont tenus d'agir, eux aussi, conformément aux règlements : toute transgression visible de la loi menacerait leur légitimité à exercer le pouvoir. Les gouvernés ne sont quant à eux tenus d'obéir que dans la limite des règlements. Dans un tel cadre, les possibilités d'un exercice discrétionnaire du pouvoir sont plus réduites. Alors que la domination traditionnelle repose sur des relations personnelles, la domination légale-rationnelle tend à dépersonnaliser l'exercice de la domination. On passe, en effet, d'une obéissance à des individus à une obéissance à des règles et à des fonctions : on n'obéit pas à des individus, mais au chef de l'État, à la loi, à des juges. Ce qui conduit du même coup à une juridicisation des rapports de pouvoir : les rôles politiques sont étroitement codifiés et définis par des règles de droit et des statuts, à commencer par la Constitution qui précise les attributions de chacun. La forme typique de la domination légale-rationnelle est l'État de droit moderne : un État dont la légitimité repose sur le fait qu'il se soumet lui aussi aux règles de droit qu'il produit, et même, dans sa forme la plus récente, sur le fait qu'il se soumet à des normes considérées comme universelles (telles que celles contenues dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789), et au contrôle d'institutions juridictionnelles, telles que les cours constitutionnelles ou les tribunaux administratifs

La domination charismatique

Alors que les deux types précédents correspondent à des formes « habituelles », de domination politique, la domination charismatique correspond à des situations exceptionnelles et transitoires. Elle est liée à un individu, ou plus exactement à la croyance dans les qualités exceptionnelles de cet individu. La domination charismatique consiste en une situation exceptionnelle de pouvoir par la séduction, la fascination qu'exerce un individu sur ses fidèles. Les dominés s'abandonnent à ce chef et lui obéissent de façon plus ou moins inconditionnelle. Cette relation entre dominant et dominés dépend bien sûr d'un travail actif du gouvernant sur sa propre image, et d'un contexte historique qui rend la population réceptive à une domination de ce type. Dans l'histoire du XX^e siècle, Mussolini et Hitler illustrent ce type de domination dans un contexte totalitaire, comme De Gaulle dans un contexte démocratique. Ce qui fait l'originalité de ce mode de domination (par rapport aux deux précédents), c'est qu'il ne s'insère pas dans des structures organisationnelles stables et établies. En instaurant un rapport direct avec la foule, avec le peuple, le chef charismatique court-circuite les institutions. C'est la raison pour laquelle la domination charismatique transforme l'ordre établi (qu'il soit traditionnel ou légal) et correspond, en général, aux périodes de crise ou de révolution. Par définition, cette domination est précaire et limitée dans le temps. Elle disparaît avec le leader qui l'incarne (à la mort de celui-ci ou lorsqu'il perd son crédit symbolique), laissant la place au retour des modes de domination traditionnel ou légal-rationnel. Pour conclure, il faut insister sur le fait que ces trois modes de domination ne sont que des modèles, des « idéaux-types », qui n'existent jamais tels quels dans la réalité. En pratique, ces trois modes de domination se combinent dans différents contextes historiques. Si on prend l'exemple des sociétés démocratiques, on constate que le pouvoir s'exerce dans des formes légales très codifiées et précisément définies par les textes constitutionnels, et que le respect de ces règles est une condition de la légitimité des gouvernants, ce qui limite leur pouvoir discrétionnaire. Mais l'adhésion à ce type de domination repose aussi très largement sur l'habitude. L'autorité des gouvernements élus directement par le peuple nous paraît en quelque sorte « naturelle ». Enfin, il y a toujours une dimension charismatique dans l'exercice du pouvoir, comme le confirme la personnalisation de l'activité politique dans les régimes démocratiques.

Sociologie politique

Bulletin de liaison n° 2

Thomas GIRY

Chères étudiantes, chers étudiants

Voici le bulletin n°2. Il complète de nombreux points non vus à la demande de nombreux étudiants et une partie des points abordés lors des derniers regroupements.

Vous trouverez aussi la liste définitive des questions à réviser.

Je vous souhaite bon courage dans vos révisions et la préparation des examens.

Bien cordialement.

Thomas Giry

Liste des questions retenues dans le cadre du programme des révisions

- 1- Platon
- 2- Aristote
- 3- Les auteurs latins
- 4- L'humanisme chrétien au MA
- 5- Machiavel
- 6- Locke
- 7- Montesquieu
- 8- La notion de domination
- 9- La domination traditionnelle
- 10- La domination légale
- 11- La domination charismatique
- 12- L'Etat Nation
- 13- L'Etat providence
- 14- Les caractéristiques des régimes totalitaires
- 15- Les caractéristiques des régimes autoritaires
- 16- La diversité des régimes autoritaires
- 17- Le modèle bonapartiste
- 18- Le néo-patrimonialisme
- 19- Les 6 critères d'authentification du totalitarisme
- 20- La dépolitisation et la démobilisation politique dans les régimes autoritaires
- 21- L'homogénéité des élites françaises
- 22- Le système du pantouflage
- 23- La circulation des élites par Pareto et Mosca
- 24- Les définitions des élites par Pareto et Mosca
- 25- La critique des théories élitistes
- 26- Les caractéristiques des partis politiques
- 27- Les fonctions des partis politiques
- 28- La typologie des partis
- 29- Le déclin des partis traditionnels
- 30- La crise du militantisme
- 31- L'émergence de partis professionnels
- 32- La compétition interne au sein des partis
- 33- Les facteurs de l'abstention
- 34- Les femmes et les présidentielles
- 35- Les élections de 2017
- 36- Les élections présidentielles de 2022 : généralités
- 37- Les élections présidentielles de 2022 : le phénomène Zemmour
- 38- Les élections de 2022 : la remontée de Jean-Luc Mélenchon
- 39- Les élections de 2022 : L'impact de la guerre en Ukraine sur le scrutin
- 40- Les élections législatives de 2022

Les précurseurs de la sociologie politique contemporaine et les grandes lignes de la pensée politique moderne

Avant que la sociologie ne devienne une science à part entière, empruntant sa méthode à la sociologie générale, existait une réflexion sociopolitique innomée, mal dégagée de réflexion éthique, philosophique, ou de préceptes religieux, et encombrée de prénotions scientifiques, mais qui commence à dessiner un champ d'investigation autonome sous la plume d'une pléiade de penseurs.

Le socle de notre discipline est donc fait de tout cet héritage philosophique, humaniste et chrétien, qui couvre depuis Hérodote au Ve siècle avant Jésus-Christ, une longue période qui va de l'Antiquité au XVIIIe siècle. Il s'agissait alors d'une réflexion philosophique, c'est-à-dire d'une pensée qui, de l'Antiquité aux 15 premiers siècles de l'ère chrétienne, ne savait interpréter le destin de l'homme que d'abord par référence aux dieux, puis à une seule puissance divine.

Au XVIe siècle l'apparition du courant humanisme marginalise le créateur, on ne se préoccupe plus seulement de gagner le ciel, mais également de bien vivre, sur terre. Avec la philosophie des Lumières à partir du XVIIe siècle, la pensée se laïcise, la philosophie se dégage de la religion, l'esprit positif l'emporte peu à peu sur la méditation déductive, et la conséquence en est une contestation de plus en plus radicale de la formule monarchique du gouvernement des hommes, élaborée au cours des siècles, avec la collaboration de l'Eglise et une réintroduction parallèlement à sa place, de la démocratie antique que l'on redécouvre.

A travers sa constitution, tout Etat exprime un régime politique donné, que ce soit : à travers le pouvoir d'un seul homme, c'est la monarchie ou la dictature ; de quelquesuns, c'est l'oligarchie ou l'aristocratie si l'on considère que ce sont les meilleurs ; ou encore du peuple, dont les institutions issues de lui, peuvent être démocratiques si elles sont respectueuses des libertés de chacun, ou démagogiques dans le cas contraire.

En fait, un gouvernement quel qu'il soit, et tous ces avatars n'est jamais pur ; la monarchie par exemple, pouvant comme en Espagne aujourd'hui, s'accommoder de la démocratie marquant par là le caractère mixte du régime. C'est ce qu'ont compris les auteurs et les acteurs de la vie politique des époques que nous allons traverser, dont nous allons, pour chacun, isoler les idées touchant à ce qui fait l'objet de la sociologie politique, à savoir, l'organisation sociale, la nature du pouvoir d'Etat et sa légitimité, ainsi que, le jeu des comportements sociaux et politiques.

§ 1 : Les penseurs de l'Antiquité gréco latine

A. Hérodote

A l'origine, il y a Hérodote. Né à Halicarnasse, colonie panhellenique d'Italie du sud, il peut, à juste titre, être considéré comme le père de l'histoire et de la sociologie. Dans les neuf livres de ses histoires, qui sont autant d'enquêtes sur les civilisations qu'il a rencontrées au cours de ces voyages, il est en effet le premier à avoir distingué les différentes formes de gouvernements qu'il observait, et en établir une typologie, non sans affirmer ses préférences. Ainsi dans le Livre III, après avoir fait exposer par le mage Otanès, les avantages de la démocratie et ceux de l'oligarchie par Mégabyze, fait-il dire par le mage Darius, je cite. « Trois formes de gouvernement s'offrent à nous, supposons les parfaites toutes les trois : démocratie, oligarchie, monarchie. Je déclare que ce dernier régime l'emporte nettement sur les autres. Un seul homme est au pouvoir, s'il a toutes les vertus requises, on ne saurait trouver de régime meilleur ». Et l'auteur de poursuivre par la démonstration, maintes fois reprise, depuis Aristote jusqu'à David Easton suivant laquelle, lorsqu'un système politique ne correspond plus à son environnement, il se transforme en un autre modèle. Et c'est ainsi, pense Hérodote, que les dissensions parmi les oligarques, ou la corruption dans la démocratie, ne peuvent que conduire au rétablissement d'un chef unique, preuve

s'il en est, de l'excellence du régime monarchique.

Après Hérodote la construction la plus complète est sans conteste, celle de Platon, indissociable de celle de Socrate, dont il suit l'enseignement qu'il retranscrira durant huit ans, de 407 à 399 avant Jésus-Christ.

B. Platon

Platon de son vrai nom Aristocle, né en 427 avant Jésus-Christ. A la mort de Socrate, il espère installer au pouvoir en Sicile, un roi philosophe. Il échoue, il revient à Athènes où il fonde une école destinée à former les hommes d'Etat, c'est l'Académie. Homme politique raté, Platon est un auteur majeur par ses 28 dialogues, qui retracent les entretiens de Socrate avec ses disciples. Trois d'entre eux retiennent plus particulièrement le politologue, il s'agit de celui qui est connu sous le titre de La République, et qui s'intitule plus exactement De la constitution, et parmi les derniers dialogues il y a Les Lois d'une part, et d'autre part Le Politique qui nous retiendrons.

Tout à la fois théoricien de la société et du pouvoir mais également utopiste, puisqu'il imagine un modèle sociopolitique d'une République idéale, Platon conduit une triple réflexion sur la société humaine dans son ensemble, sur la cité et sur le pouvoir politique : chacune de ces réflexions étant indissociable des autres. Ainsi, en ce qui concerne la société des hommes, l'auteur développe dans le Livre VII de La République, la métaphore du « mythe de la caverne », selon laquelle, de la même façon qu'un homme enchaîné, et le dos tourné à l'entrée d'une caverne d'où vient la lumière, ne voit, projetées sur la paroi du fond que les ombres des choses et non les choses elles-mêmes, de la même façon nous n'avons de la réalité, qu'une connaissance incomplète, autrement dit qu'un reflet sur la société civile. Platon est organiciste, comme le sera Spencer, bien plus tard au XIX^e siècle.

Platon en effet, compare la société, à un corps humain avec une tête : les gouvernants, les juges ; un cœur ce serait la police et l'armée ; et un ventre les agriculteurs et les commerçants. On peut voir déjà là, l'amorce de la théorie des classes sociales. Mais c'est surtout sur le pouvoir que l'apport de Platon à la réflexion scientifique est important. Sur le pouvoir en effet, il sera maintes fois copié par tous les auteurs qui vont lui succéder. Ayant une aversion marquée pour la démocratie qu'il identifie à cette forme dégénérée de la politique qu'est la démagogie, il développe en effet la pensée d'Hérodote, sur les trois formes principales de régime politique et sur leurs formes dénaturées, qui glisseraient progressivement de l'une à l'autre suivant des cycles.

Sa pensée en fait, va évoluer d'ouvrage en ouvrage sur ce thème. C'est ainsi que, dans La République, où il prône l'abolition de la propriété de la famille, tout à la fois en même temps que la communauté des biens, et des femmes, au moins pour les classes supérieures des philosophes, gouvernants et des guerriers, le gouvernement qu'il juge comme étant le meilleur est le totalitarisme aristocratique de la monarchie. Mais la décadence menace, ce qu'il appelle la timocratie c'est-à-dire l'ambition et l'amour des honneurs est amené à le supplanter. Vient ensuite l'oligarchie, qui est une dégénérescence de la timocratie : c'est le régime du commandement par les gens riches sur des pauvres qui n'ont aucune autorité. A ce régime, succédera inmanquablement, pense Platon, la démocratie, lorsque les pauvres massacrent ou bannissent les aristocrates en place, et fondent avec ce qui reste, écrit-il dans le Livre VIII de La République, je cite, « Un gouvernement agréable, anarchique et bigarré, qui dispense une sorte d'égalité, aussi bien sur ce qui est inégal qu'à ce qui est égal ».

Enfin, cette démocratie va mener d'un excès de liberté et de servitude à la tyrannie où tout le monde est malheureux, y compris le tyran lui-même, réduit à flatter les hommes les plus méchants pour se maintenir. Alors que, rappelons-le, le gouvernement qui, à l'opposé est celui du bonheur pour tous, est celui de l'Etat royal, celui-là même de la cité idéale. Dans Le politique, son œuvre de jeunesse, dont beaucoup d'observations se retrouveront dans Les Lois, Platon découvre que ce qui fait la différence, entre un bon et un mauvais régime, qu'il soit celui du gouvernement, d'un seul, de plusieurs, ou de tout le peuple, c'est en fait, la soumission aux lois, ou au contraire le dédain des lois.

Dans Les Lois précisément, sa dernière œuvre importante, l'auteur nous livre une autre réflexion intéressante, comparant le despotisme perse et la démocratie athénienne, il en vient à penser que toutes les autres formes de régime n'en sont que des adaptations, et qu'en définitive le meilleur régime, celui qui dure, est toujours celui qui combine des éléments monarchiques et des éléments démocratiques.

Sa cité des Lois est la meilleure cité possible que Platon envisage donc, après observations et déductions. Entre cette dernière configuration et la cité idéale de La République purement utopiste, l'on peut mesurer tout le cheminement scientifique de cet auteur majeur, et apprécier certaines fulgurances sociologiques comme notamment la théorie des climats, que reprendra particulièrement Montesquieu au XVIII^e siècle.

C. Aristote

384-322 avant Jésus-Christ, élève de Platon, Aristote, qui sera abondamment traduit, commenté, popularisé en Occident, notamment par les auteurs cordouans, comme Avicenne et Averroès au XII^e siècle, est le troisième auteur majeur de l'Antiquité grecque, notamment avec son œuvre capitale, Les Politiques. La société est pour Aristote, inhérente à l'homme, dans la mesure où l'homme ne peut se suffire à lui-même. La société existe donc par elle-même, comme une exacte sensation d'une chose réelle, et ses fondements en sont, la famille et la propriété. Point n'est donc besoin de l'imaginer idéalement, comme le faisait Platon dans son « mythe de la caverne ». Quant au pouvoir politique, si Aristote partage avec Platon l'idée que seule la pratique du bien et de la justice assure le bonheur individuel et social, et c'est là que nous touchons à l'Etat, cette pratique ne peut être assurée, que par un ordre juste, qui prend racine dans la constitution et dans la loi.

Mais Aristote se sépare encore de Platon dans la mesure où, affirmant que la politique n'est pas une science théorique mais une science pratique, il va étudier et comparer tous les régimes politiques de son époque. Et s'il distingue trois régimes essentiels comme son prédécesseur, et leur évolution en trois formes corrompues, la tyrannie succédant à la royauté, l'oligarchie à l'aristocratie et la démocratie qu'il assimile à la démagogie au gouvernement constitutionnel qu'il nomme polis, c'est non pas, par une construction théorique, mais par une approche comparative des systèmes, qu'il en vient à se poser cette réflexion.

Ainsi découvre-t-il, que les lois d'évolution des cycles politiques, dépendent de la géographie physique humaine et sociale de chaque contrée considérée, de même, que la vitesse des changements. Avec Aristote la grande innovation c'est que, pour la première fois, est employée une méthode d'analyse, non pas abstraite et déductive mais comparative et inductive. *

D. Les auteurs latins

Avec Polybe en 205-125 avant Jésus-Christ, et Cicéron 106-43 avant Jésus-Christ, il s'agit principalement de transpositeurs d'Aristote. Certes, la pensée grecque, avec Anaxagore Thucydide, Démocrite, Solon et tous les cyniques autour de Diogène de Sinope est riche de découvreur de la rationalité, mais c'est encore les deux auteurs que nous venons d'étudier qui servent de maîtres à penser à Rome. C'est Polybe le premier semble-t-il, qui les introduit dans la capitale de l'Empire romain. Grec latinisé, il se lie d'amitié avec la famille de Scipion l'africain, après avoir subi un temps le sort d'otage. Il admire ces romains qui ont imposé leur domination au reste du monde, et il l'écrit dès le Livre I de son ouvrage intitulé Histoire. En notant que par comparaison, c'est dans le Livre VI, je cite, « Le peuple athénien a toujours ressemblé à l'équipage d'un navire privé de capitaine ».

De ces prédécesseurs, Polybe reprend la théorie des cycles des régimes politiques.

A la forme primitive et naturelle du gouvernement d'un seul, dérive, pense-t-il après quelques perfectionnements, la royauté, laquelle se dénature à son tour en despotisme. Puis, sur les ruines de l'une et de l'autre, s'instaure l'aristocratie qui se transforme à son tour en oligarchie, puis en démocratie, laquelle évoluera à son tour pour se faire démagogie, ou gouvernement de la populace qu'il nomme ochlocratie. Partant de ces lieux désormais communs, Polybe découvre la séparation des pouvoirs et ses avantages. Pour lui en effet, les institutions de la République romaine atteignent l'excellence parce que leurs constitutions étaient tout à la fois monarchiques en raison de la présence des consuls, aristocratiques par l'instauration du sénat, et démocratique par l'existence notamment des comices. Il s'agit donc d'un régime mixte, qui puise sa force dans l'équilibre de ces trois pouvoirs. Analyse identique, que redécouvrira Montesquieu en 1748, pour louer les institutions britanniques, analyse que, par ailleurs, les pères fondateurs de la constitution américaine de 1787 mettront en pratique.

Il reste à mentionner parmi les auteurs de la Rome ancienne, le Cicéron du *De republica* et du *De legibus*, qui sous les mêmes intitulés que les deux œuvres majeures de Platon, reprend grosso modo, son analyse du pouvoir, suivant une méthode identique, c'est-à-dire sous forme de dialogue. Détestant, comme ses maîtres grecs, la démocratie en laquelle il voit un régime non pas de liberté mais de licence, Cicéron admet également, comme eux, qu'il existe trois formes de gouvernement, qui alternent dans les Etats, suivant des cycles. Et il se prononce nettement pour un gouvernement mixte, celui qui résulte de la combinaison des trois formes pures, à savoir : royauté, autorité de l'élite et autorité du peuple.

§ 2 : L'humanisme chrétien au Moyen-âge

L'humanisme chrétien au Moyen-âge et l'insertion de la pensée aristotélicienne, dans le message de l'Eglise. « Mon Royaume n'est pas de ce monde » et « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu », enseignait le Christ. C'est sur ces deux messages très succincts que les premiers théoriciens du christianisme vont s'attacher à bien séparer les deux mondes, celui de l'au-delà et le monde terrestre, mais également enseigner que la destinée humaine n'a de sens que dans la quête de l'au-delà.

A. Saint-Augustin

Ainsi parmi ce qu'il est commun d'appeler les pères de l'église, Saint-Augustin, l'évêque d'Hippone actuellement Annaba en Algérie, peut-il écrire dans l'Épître de Saint-Pierre, que les chrétiens, je cite. « Ont l'ordre de supporter s'il le faut, même le pire, la plus avilie des Républiques ».

Ce qui signifie qu'en tout lieu, le chrétien, doit se soumettre au pouvoir en place, quel qu'il soit. Nous sommes loin avec cette philosophie du martyr qui refuse tout jugement, de l'analyse comparative grecque des régimes politiques à la recherche du mieux adapté à sa société. A mesure pourtant de la montée en influence de l'Eglise en Occident, de nouvelles réflexions sociopolitiques redéfinissent la notion de légitimité. Ainsi, dès le IXe siècle, la religion qui intervient dans le rituel de l'adoubement du chevalier féodal, va-t-elle moraliser les mœurs et donner tout son sens au mot et à la classe des nobles, c'est-à-dire, à ceux qui sont connus pour s'incliner devant Dieu et pourfendre les méchants

B. Saint Thomas d'Aquin

Et en ce qui concerne le gouvernement du premier des nobles précisément, autrement dit du roi, la contribution la plus aboutie sur la meilleure formule envisageable, est sans conteste le fait d'un moine dominicain au XIIIe siècle qui vit à Paris sous Saint Louis, je veux parler de Saint-Thomas d'Aquin, auteur d'une somme théologique qui est un véritable résumé du savoir de son temps. L'apport de Saint-Thomas d'Aquin à la pensée chrétienne, c'est d'avoir combiné l'analyse politique aristotélicienne et la loi divine, qui conditionne dans la tradition chrétienne, l'ordre politique.

C'est ainsi que, reprenant à son compte l'essentiel de la distinction antique entre les trois types de gouvernement pur, monarchie, aristocratie, démocratie et les trois formes altérées qui suivent, à savoir, la tyrannie, l'oligarchie et la démagogie qui contrairement aux premières ne visent pas le bien commun, mais l'intérêt particulier, il se prononce finalement en faveur d'une monarchie constitutionnelle, au sens où elle doit réserver une part du pouvoir au peuple, sorte de mélange entre monarchie, aristocratie, et démocratie dans lequel l'élection permet de pallier l'hérédité, quand le monarque est indigne.

§ 3 : Etude de l'humanisme de la Renaissance

La pensée politique de la Renaissance est marquée à la fois par le pessimisme, engendré par des guerres cruelles et incessantes - on pense notamment aux campagnes d'Italie menées par les rois de France - et également par la redécouverte des textes antiques par ailleurs, qui replacent l'homme au centre de toute méditation. Pour simplifier, on peut dire qu'à l'inverse de la période précédente, qui était axée sur le salut de l'homme par la foi et sur l'élan vers le Dieu de l'idéal chrétien, la Renaissance est caractérisée, notamment à partir des découvertes de Christophe Colomb, par une certaine ouverture d'esprit, voir une certaine tolérance, et une foi dans le progrès, qui sont autant de marques dans la recherche du bonheur individuel et social avant toute chose. C'est en un mot, ce que l'on qualifie d'humanisme.

- En Italie, Dante et Machiavel sous le gouvernement des Médicis, illustrent ce courant ;
 - En Angleterre, c'est Thomas More ;
 - En France il faut citer Guillaume Budé, qui crée le Collège de France avec François Ier, ainsi que Montaigne, Du Bellay ou encore Rabelais ;
 - En Hollande enfin, la figure emblématique est celle du très chrétien Erasme, qui redécouvre le passage de l'hellénisme au christianisme, et qui va jusqu'à élever Socrate au rang de saint.
- Parmi cette pléiade de penseurs, Machiavel et Erasme retiennent plus particulièrement l'attention.

A. Nicolas Machiavel, 1469-1527

Homme d'action, excellent diplomate, Machiavel assiste à la fin de Savonarole, fréquente les Médicis, le Pape Boniface et l'Empereur Maximilien. Le retour des Médicis à Florence le chasse du pouvoir. Il écrira outre De la République et L'Art de la guerre, le petit opuscule qui fera sa renommée Le Prince, qu'il va dédicacer à Laurent de Médicis, mais ce livre ne sera pas publié de son vivant et Machiavel ne reviendra pas au pouvoir.

Machiavel doit beaucoup au positivisme d'Aristote et de Polybe, dont il reprend l'analyse des trois formes de gouvernement et de leurs successions, et dont il épouse leurs préférences pour un gouvernement mixte.

Mais il se sépare d'eux, par le fait qu'avec Le Prince, il apparaît comme le lointain fondateur de la science politique, science du pouvoir et de l'Etat. Avec cette œuvre en effet, il n'y a plus de jugements de valeur mais de simples constatations sur la manière d'acquiescer et de conserver le pouvoir, à partir desquels, le florentin expose des sortes de lois sociologiques susceptibles de régir les faits sociaux sans aucune prétention morale. Ces deux postulats de base, c'est que, d'une part, « L'homme est un loup pour l'homme », et que d'autre part, « La violence peut être justifiée ». Ainsi écrira-t-il, je cite, « On peut combattre de deux manières, ou avec les lois ou avec la force. La première est propre à l'homme, la seconde est celle des bêtes. Un prince doit avoir en quelque sorte ces deux natures », il écrira plus loin que je cite encore, « Convient-il que le prince soit aimé ou craint, il serait préférable qu'il soit à la fois craint et aimé, mais en toute hypothèse, il vaut mieux être craint, qu'être aimé ». Citation qui résume tout Machiavel et l'école dont il sera le maître, l'école du machiavélisme. Le mot est passé dans le langage courant.

B. Érasme

Né à Rotterdam en 1469, étudiant en théologie à Paris, ami de Thomas More, Erasme publie notamment, un Eloge de la folie, et en 1500 Les Adages, qui se présente sous la forme d'un recueil de 800 proverbes. Plutôt qu'un Machiavel, Catherine Rouvier qui lui consacre plusieurs pages de développement dans son manuel de sociologie politique, lui accorde volontiers le titre de premier sociologue, dès lors que ces Adages véhiculent dans le discours de son temps, comme dans celui d'aujourd'hui, des représentations mentales, morales, politiques, religieuses ou encore sociales, qui sont autant de représentations sociales concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. Cela dit, la réflexion la plus pertinente d'Erasme, a trait à la guerre, qu'il considère comme contraire à la nature, contraire au bon sens, et à toute prudence politique, et ce plaidoyer pour la paix est bien la marque de l'humanisme de la Renaissance tout à la fois chrétien mais également marquée par le droit naturel.

§ 4 : L'humanisme des Lumières

Cet humanisme ouvre précisément sur l'humanisme des Lumières.

L'humanisme de la Renaissance en effet avait recentré la pensée sur l'homme. Celui du siècle des Lumières, va privilégier en l'homme, la partie la plus noble, celle qui le hisse à hauteur d'un Dieu auquel on ne croit plus beaucoup, je veux parler de la raison, à laquelle désormais on mettra respectueusement une majuscule. John Locke, dans son Essai sur le fonctionnement civil paru en 1690, semblait être le promoteur de cette nouvelle tendance. Il écrit, je cite, « Dieu, qui a donné le monde aux hommes en commun lieu, a donné la raison, pour qu'ils s'en servent au mieux des intérêts de leur vie et des

circonstances ».

Bacon, Descartes, Fénelon, Fontenelle, alors confrontés à l'essor du protestantisme qui a familiarisé l'époque avec la notion de libre arbitre, défendront chacun leur tour ensuite, et suivant des cheminements différents, le droit pour chaque homme, à déterminer sa conduite, sans référence obligée à une religion, une morale ou une idéologie. Ils ouvriront la voie aux auteurs majeurs du XVIII^e siècle, encore appelé le siècle des Lumières ; Montesquieu, Rousseau, Voltaire, Diderot et Condillac en France, Kant et Ficht en Allemagne. Parmi tous ces auteurs, John Locke et Montesquieu retiendront notre attention tout particulièrement, dans la mesure où leurs réflexions respectives, relèvent de notre discipline.

A. John Locke, 1632-1704

John Locke était anglais, anti-absolutiste, anti-Stuart et anticatholique, tout comme son père un partisan de Cromwell. Si son *Essai sur le gouvernement civil*, qui paraît un an après le *Bill of Right*, limitant le pouvoir du roi d'Angleterre au profit de celui du Parlement retient l'attention, c'est qu'il établit les règles de toute démocratie libérale digne de ce nom.

- Premier principe, le pouvoir politique reposant sur un contrat social, le peuple en est le dépositaire. Le peuple gouverne donc, soit directement, soit par ses représentants, au sein du corps législatif.
- Deuxième principe, le corps législatif vote les lois que tous doivent connaître.
- Troisième principe, c'est normalement la loi de la majorité qui joue, sauf stipulation contraire expresse, exigeant une majorité qualifiée.
- Quatrième principe, l'exécutif veille à l'exécution des lois et sanctionne par des mesures de police ou de justice, leur inexécution. Hiérarchiquement l'exécutif est moins important que le pouvoir législatif.
- Cinquième principe, certaines matières toutefois, hors du domaine de la loi peuvent être réservées à l'exécutif.
- Sixième principe, l'exécutif peut parfois agir discrétionnairement en vue du bien public, en l'absence de toute disposition générale. Montesquieu reprendra en tout point cette analyse, en ajoutant toutefois un pouvoir judiciaire à l'édifice.

B. Charles-Louis de Secondat de Montesquieu, 1689-1755

Montesquieu est le penseur phare de cette époque, avec notamment *Les lettres Persanes*, publiées en 1721. *Les Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, datée de 1734, et surtout avec *L'esprit des lois*, qu'il fait paraître en 1748.

Montesquieu va mettre au goût français, la séparation des pouvoirs, mais surtout et c'est son originalité, il va entreprendre une véritable étude sociologique de la loi. Sa réflexion portant moins sur les caractéristiques proprement juridiques de la règle de droit, que sur son utilité, sa légitimité, sa conformité à la morale et à la justice, et sur la possibilité ou non de lui obéir, voire de la changer. L'idée nouvelle majeure est que, chaque loi juridique, fut-elle d'apparence arbitraire, n'est pas due au hasard, dans quelques sociétés que ce soit, mais qu'elle dérive suivant l'expression même, je cite, « de la nature des choses ».

Dans ces *Étapes de la pensée sociologique*, éditée en 1967, le sociologue Raymond Aron affirme ainsi, que Montesquieu, « s'efforce de saisir tous les secteurs du tout social et de dégager les relations multiples entre variables ». Ce qui veut dire que si les lois se réfèrent toutes aux principes de justice et de raison, elles n'en varient pas moins en fonction de la nature du gouvernement qui les établit, en fonction également de la géographie du pays, et notamment du climat, voire de la psychologie des peuples, de la religion, du genre de vie, etc. Par cette démarche, Montesquieu s'efforce, sans toujours éviter les préjugés d'ailleurs, de dire ce qui est, et non ce qui devrait être.

Deux apports importants sont apportés ainsi à son crédit.

- En premier lieu, les lois apparaissent désormais comme l'expression des enjeux du pouvoir, se traduisant en liens objectifs, qui relient les faits sociaux. Montesquieu, initie à la découverte et à la vérification de ces lois, qui sont juridiques, mais à connotation également politique et sociale, et il contribue à faire de la science politique, une science nomothétique.

- En second lieu, considérant l'Etat comme une totalité, c'est-à-dire un ensemble réel, structuré, dont les lois ne font que refléter l'unité interne, Montesquieu apparaît comme le premier théoricien des systèmes, qui étudie les partis par le tout et non l'inverse, comme cela se faisait précédemment.

L'école des machiavéliens, et le primat du politique, envisagés à travers les notions d'élite et de circulation des élites

Sans rendre compte de l'ensemble des travaux de l'école élitiste, nous essaierons de fixer quelques points de repère, sur ce qu'il est convenu d'appeler, l'élite politique, avant d'examiner le problème qui est plus spécifiquement le nôtre ici à savoir, comment ces auteurs expliquent la dynamique politique par la lutte des élites.

Leur réflexion part d'une vision réaliste toute empreinte de pessimisme, voire de cynisme, du monde politique. Selon eux, en effet, partout et toujours, le pouvoir est exercé par une petite minorité, qui s'impose aux masses, c'est-à-dire à la majorité qui regroupe par définition les gouvernés.

§ 1 : Les définitions de l'élite

Pour s'en tenir aux pères fondateurs de la théorie, Pareto et Mosca, l'on retrouve à peu de choses près, les mêmes termes, et une même conception d'ensemble chez chacun d'eux. Mais il est néanmoins évident que l'on peut déceler entre eux des variations sur un thème commun. L'un ayant une approche de l'élite que l'on peut qualifier de psychologique, l'autre ayant dégagé un concept d'ordre organisationnel.

A. L'approche psychologique de Vilfredo Pareto

Pareto discerne des constantes psychologiques, qu'il nomme des résidus. Véritable force motrice de l'histoire, derrière ce qu'il appelle les dérivations, autrement dit, les doctrines et idéologies politiques, sociales, économiques, qui ne représentent que des traductions fugaces. **Les résidus se ramènent à des instincts, qui constituent le fond éternel, immuable de toute civilisation, quelles que soient les dérivations du moment. Voilà donc récusée la thèse marxiste de la lutte des classes, engendrée par l'infrastructure socio-économique.**

Et poussant plus avant son analyse de l'histoire des sociétés, Pareto en arrive à l'explication du phénomène du pouvoir proprement dit. **A cet égard, il constate, et l'observation n'a rien d'original en soi, que c'est toujours un petit nombre d'individus qui tient les rênes de l'Etat. Ce qui est nouveau, c'est qu'il détecte comme dénominateur commun à tous ces noyaux de dirigeants, à toutes ces élites, des qualités psychologiques particulières, des qualités viriles, pour reprendre son expression. Ce que l'on peut traduire, par référence au mot latin, virtus, par qualité de combativité.**

Pour Pareto, l'élite c'est donc l'ensemble des hommes qui manifestent des qualités exceptionnelles, dans quelque domaine où quelque activité que ce soit. « Supposons » écrit-il, « qu'en toutes les branches de l'activité humaine, on attribue à chaque individu un indice qui indique ses capacités à peu près de la même manière dont on donne des points aux examens, dans les différentes matières qu'enseignent les écoles. Par exemple, à celui qui excelle dans sa profession, nous donnerons 10, à celui qui ne réussit pas avoir un seul client, nous donnerons 1, de façon à pouvoir donner 0 à celui qui est vraiment un crétin. A celui qui a su gagner des millions, que ce soit bien ou mal, nous donnerons 10, à celui qui gagne des milliers de francs, nous donnerons 6, à celui qui arrive tout juste à ne pas mourir de faim, nous donnerons 1, à celui qui est hospitalisé dans un asile d'indigents, nous donnerons 0, et ainsi de suite, pour toutes les branches de l'activité humaine. Formons donc une classe de ceux qui ont les indices les plus élevés dans la branche où ils déploient leur activité, et donnons à cette classe le nom d'élite », fin de citation.

Mais Pareto ajoute aussi, je cite encore « Pour l'étude à laquelle nous nous livrons, qui est celle de l'équilibre social, il est bon de diviser en deux cette classe. Nous mettrons à part ceux qui directement ou

indirectement jouent un rôle notable dans le gouvernement, ils constituent l'élite gouvernementale. Le reste forme l'élite non gouvernementale ».

Et plus loin Pareto écrit encore, « Nous avons donc deux couches dans la population, premièrement la couche inférieure, la classe étrangère à l'élite, nous ne rechercherons pas pour le moment l'influence qu'elle peut exercer dans le gouvernement, deuxièmement, la couche supérieure, l'élite qui se divise en deux, l'élite gouvernementale, l'élite non-gouvernementale ».

Par conséquent, par élite gouvernementale, l'auteur désigne ceux qui ont les capacités individuelles les plus élevées, mais aussi, et là il y a une ambiguïté, que notamment le Professeur Duverger a pu relever dans la pensée de Pareto : en effet il définit également l'élite gouvernementale par la nature des rôles sociaux de ceux qui en font partie. Et le Professeur Duverger dans son manuel de Sociologie de la Politique, qui est paru au P.U.F. (Presse Universitaire de France) en 1973, remarque je le cite, « Consciemment ou non, cette confusion aboutit à laisser croire que les titulaires des rôles de dirigeants, de gouvernants, de chefs, sont les individus les plus capables, en ce sens le concept d'élite est directement opposé à celui de classe au sens marxiste ».

B. Cette ambiguïté est levée par la conception de l'élite de Gaetano Mosca

Dans ces *Elementi di scianza politica*, paru en 1896, Gaetano Mosca impose l'idée de classe dirigeante. Chez cet auteur, l'approche de la notion d'élite est de caractère organisationnel. Sa théorie est simple, à savoir que le pouvoir ne peut-être exercé que par une minorité, la classe dirigeante ou classe politique.

Et il écrit à ce propos, je le cite, « La domination sur la majorité inorganisée d'une minorité organisée, obéissant à une impulsion unique est inévitable », et plus loin, « 100 hommes agissant de concert uniformément, triompheront de 1000 hommes qui ne sont pas d'accord. Il est plus facile de s'entendre et d'agir de concert quand on est 100, que lorsqu'on est 1000. Il s'ensuit que, plus la communauté politique est grande, plus la minorité gouvernante sera petite par rapport à elle, et plus sera difficile à la majorité d'organiser sa résistance à la minorité ».

Cette théorie, Mosca l'applique à tout régime, quel que soit le caractère de la légitimité qui dissimule la domination du petit nombre. Affinant son analyse, l'auteur découvre par ailleurs, que la classe dirigeante elle-même se décompose en deux groupes.

Un premier ensemble, très restreint, de chefs supérieurs, et un groupe plus nombreux de chefs secondaires. Elle peut être, soit démocratique, c'est-à-dire ouverte à la masse, soit aristocratique, autrement dit, repliée sur elle-même. Et cette distinction quant à l'accès à la classe dirigeante est indépendante, souligne l'auteur, de la distinction opposant systèmes libéraux et systèmes autocratiques, si bien que, toujours selon Mosca, il peut exister des régimes libéraux aristocratiques et des autocraties démocratiques, comme par exemple, l'Église catholique.

C. D'autres définitions de la notion d'élite

A la même époque, la définition de l'élite par le « status » au sens Wébérien de ses composantes, apparaît également dans l'œuvre d'un Professeur à Bâle, puis à Florence, Robert Michels, notamment dans un ouvrage de 1911, intitulé, *Les Partis politiques*, essai sur les tendances oligarchiques des démocraties.

S'attachant surtout à l'étude du parti social-démocrate et des syndicats allemands, Michels s'attache à montrer combien la suprématie des masses est illusoire. « Quand un conflit se produit entre les dirigeants et les masses », écrit-il ainsi, « les premiers sont toujours victorieux s'ils restent unis », fin de citation.

On retrouve bien là, la même démarche que chez Mosca. Michels rattache en effet l'étude des gouvernements et des partis politiques à une théorie générale des organisations. Or, toute organisation requérant une spécialisation, une professionnalisation dans les tâches, c'est là que réside la loi d'airain de l'oligarchie, ce que l'auteur traduit par cette formule célèbre, emblématique de l'école élitiste, à savoir je cite, « Qui dit organisation, dit oligarchie ».

La même conception renouvelée, après avoir vu celle de l'hiérarchie du fascisme Michels, se retrouve également chez un autre auteur américain passé du trotskisme à la droite radicale : James Burnham. Il publie en 1940, un livre qui sera traduit sous le titre d'*Ere des organisateurs*. Burnham remarque que la bourgeoisie capitaliste au XIXe siècle, du temps de Marx, a vécu, tout simplement parce que la propriété s'est effritée entre des milliers d'actionnaires. Aussi le pouvoir ne peut-il plus appartenir à des

propriétaires de moyenne production, individualisée, mais aux dirigeants des grandes entreprises modernes, ces techniciens, qu'il appelle d'un terme, qu'utilisera à son tour l'économiste John Galbraith, les managers.

Les managers, ce sont les organisateurs, ceux qui savent organiser, gérer au plus haut niveau. Ce sont donc eux les nouveaux dépositaires du pouvoir moderne et c'est leur fonction, et plus généralement leur statut, qui les définit et les caractérise, ce en quoi Burnham se rattache à l'école élitiste, à la manière de Gaetano Mosca. Mais terminons ce rapide tour d'horizon des auteurs élitistes, par l'évocation de ceux qui à partir des premiers travaux sur la notion d'élite, l'ont précisée, redéterminée, contestée, voire niée, comme l'a fait notamment David Riesman, qui a écrit, *The Lonely Crowd*, (La foule solitaire).

Selon cet auteur en effet, on ne doit pas parler d'élite permanente, mais d'élite conjoncturelle. Chaque problème en politique, notamment, étant résolu par une élite, il y aurait donc autant d'élite que de problèmes, c'est-à-dire des élites en miettes, et c'est également là l'approche que Robert Dahl développe dans un livre de 1961, *Who governs* paru à New Haven. Certains de ces penseurs estiment que chaque société donnée connaît non pas une, mais plusieurs élites dominantes. Telle est l'approche de l'américain Wright Mills, qui dans son livre, *The power Elite* de 1956, discerne non pas une, mais trois élites du pouvoir aux Etats-Unis. A savoir, l'armée, véritable Etat dans l'Etat, l'institution industrielle qui regroupe les dirigeants des grandes entreprises, dont la puissance dépasse souvent le cadre américain, et l'institution politique qui comprend une partie seulement des politiciens professionnels, en l'occurrence les leaders du Congrès et les membres de l'Exécutif.

Wright Mills admet cependant, que des relations fortes lient les participants de cette triologie des élites, et que derrière un apparent émiettement, l'élite au pouvoir est un conglomérat, en réalité réduit à l'unanimité. Cette thèse a semblé séduire les politologues français, Pierre Birnbaum, qui publie en 1975, *Le Pouvoir Politique*, à la librairie Dalloz, et Roger Gérard Schwartzberg.

D'autres penseurs enfin se sont efforcés de mieux cibler ce que l'on pourrait qualifier de sur-élite ou de super synergie. Notamment Ferdinand Lundberg, dans *The rich and the super rich*, croit déceler cette élite dans le monde des grands industriels et des grands financiers, tandis que l'un des chefs de file de la nouvelle gauche américaine, Noam Chomsky dans un livre publié aux Editions du Seuil, en traduction française de 1969, sous le titre, *L'Amérique et ses nouveaux mandarins*, voit quant à lui, c'est assez amusant, dans les universitaires, la portion la mieux organisée de l'élite intellectuelle, autrement dit la catégorie dominante en passe de dominer toutes les autres.

§ 2 : La circulation des élites

L'intérêt de la théorie des élites, envisagé sous son aspect dynamique, apparaît en ce qu'elle réduit l'histoire des sociétés, non plus à la lutte des classes, comme pour Marx, mais à la lutte des élites pour le pouvoir. Par conséquent la dynamique politique n'est plus le reflet de la dynamique sociale, la proposition est inversée. C'est la dynamique sociale qui est réduite à la dynamique politique. Reprenons ce thème de la circulation des élites, tour à tour chez Pareto, Mosca, puis chez les néo-élitistes américains.

A. Pareto d'abord

Il a systématisé sous cette expression, le processus de changement politique, désignant par là le remplacement continu d'une élite par une autre. Et il l'explique de la manière suivante, à savoir, que l'appartenance à l'élite étant fondée sur les qualités individuelles, elle n'est pas héréditaire par principe. Les enfants n'héritent pas nécessairement des qualités de leurs parents.

Redisons le, page 1427 de son *Traité de sociologie générale* : « La classe gouvernante » écrit-il, « est entretenue non seulement en nombre, mais ce qui importe davantage, en qualité, par les familles qui viennent des classes inférieures, ainsi dans la couche supérieure, les résidus de la deuxième classe affaiblissent peu à peu jusqu'à ce qu'une marée montante de la couche inférieure vienne de temps en temps la renforcer », fin de citation.

C'est en quelque sorte la transcription du « heurt millénaire » entre la ruse et la force. Dans toute société, une circulation des élites relativement libre existe donc. Lorsque l'élite au pouvoir, en revanche se ferme, à certaines périodes de l'histoire, la société tout entière est menacée de révolution, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, autrement dit, l'auteur voit dans le blocage de la circulation des élites, au bout de son

analyse, l'explication des révolutions.

B. La circulation des élites, vu par Mosca

Mosca voit à peu près la même théorie, il distingue en effet les sociétés immobiles dans lesquelles la circulation des élites se fait mal, et les sociétés mobiles, où elle se déroule sans à coup. Les sociétés démocratiques modernes lui semblent, à cet égard, très mobiles, ce qui n'était pas le sentiment de Pareto. Mosca voit ainsi dans nos sociétés occidentales, un important mouvement entre les différents groupes sociaux, ce qu'il exprime notamment dans la citation suivante tirée de son ouvrage *Éléments de science politique*, je cite, « Les rangs des classes dirigeantes sont restés ouverts. Les barrières qui empêchaient les individus des classes inférieures d'y accéder ont été supprimées, ou tout au moins abaissées. Et la transformation de l'ancien Etat absolutiste en l'Etat représentatif moderne a permis à presque toutes les forces politiques, à presque toutes les valeurs sociales, de participer à la direction politique de la société », fin de citation.

C. La dynamique sociale telle que l'exprime les néo-élitistes

Lowell Field, John Higley, Michael Burton, ont mis en évidence cette idée que la démocratie constitue un système de règles particulièrement adaptées à la participation de tous les citoyens, à l'élaboration des règles d'intérêt général et des choix collectifs les plus déterminants. Ces règles, qui concernent notamment les critères de sélection aux emplois d'autorité, tant administratifs, que judiciaires, ou encore politiques, ne pouvant prospérer et s'étendre que dans les pays où le renouvellement des élites fait l'objet du plus large consensus.

Ainsi l'analyse de ses auteurs, associe étroitement élite, circulation des élites, et démocratie, ce qui n'a pas toujours été le cas des premiers penseurs élitistes. Dans les sociétés occidentales en effet, nord-américaines et européennes, aujourd'hui principalement, auxquelles on peut associer le Japon, le recrutement aux postes de direction tend à échoir à ceux qui ont une instruction supérieure à la moyenne, et il est admis par tout un chacun que les grandes écoles participent de la sélection des élites. Le processus même de concurrence entre les candidats pour accéder aux positions d'autorité, contribue en lui-même à former les dirigeants pour beaucoup des compétences exigées par le système.

Ce qui signifie que le fonctionnement cohérent de la démocratie avec ses contres pouvoirs se confond avec celui de la circulation des élites, que la démocratie à notre époque ne peut prospérer que par des élites ouvertes se renouvelant sans cesse et favorisant la transparence, mais qu'elle devient fragile dès que la circulation des élites est déformée ou ralentie. Une remarque pour en terminer avec les néo-élitistes et démontrer l'extension de la théorie élitiste jusqu'à la contradiction, en effet alors même que Pareto et Mosca estiment que l'accès aux classes dirigeantes est réservé à une élite, ce qui exclut la démocratie, les auteurs américains, Dahl et les pluralistes après lui, affirment que le recrutement politique à base de l'élitocratie, serait, en revanche, le seul apanage de la démocratie.

§ 3 : La critique de la théorie élitiste

Ces contradictions nous amènent à une réflexion à partir de l'examen de la dynamique politique des régimes de type occidental, sur le degré d'autonomie du champ du politique.

A. Critique théorique et empirique de l'école élitiste

Toutes les études montrent plutôt l'existence et la permanence de classes sociales stables, dont il est difficile de s'extraire. Certes, les individus très doués des classes inférieures peuvent toujours, comme le pensent les élitistes, se hisser au premier rang, théoriquement acquérir notamment des responsabilités politiques, mais il est vrai que de tels exemples d'ascension, comme du reste d'ailleurs les exemples de régression sociale, restent limités, pour ne pas dire exceptionnels, et ils s'étendent généralement sur plusieurs générations.

A ce propos, on peut lire utilement sur cette question, les ouvrages de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, notamment un ouvrage qu'ils ont intitulé, *Les héritiers* édité en 1964, et l'autre ouvrage tout aussi intéressant qui s'appelle *La reproduction*, aux Editions de Minit en 1970.

Plus spécifiquement et d'une manière empirique, si l'excellence des grandes écoles est généralement saluée, c'est le cas en France de Polytechnique, de l'ENA, de HEC, et de quelques autres établissements de prestige, il leur est non moins notablement reproché, de perpétuer la main mise sur l'Etat, d'une haute classe dirigeante, au détriment de la petite bourgeoisie et des classes populaires, et de ne plus diffuser

qu'un enseignement désuet et inadapté, considéré d'ailleurs par beaucoup, comme de moindre importance que le réseau relationnel que permet l'intégration à l'école.

Nombreuses ont été les prises de position en ce sens, de Pierre Birnbaum dans son ouvrage, *La classe dirigeante française* éditée au P.U.F en 1978, à Yves Mény qui publie chez Fayard en 1992, *La Corruption de la République* en passant par Ezra Suleiman, page 41 et suivant de son ouvrage, *Les Hauts Fonctionnaires et la Politique* édité au Seuil en 1976, ou encore entre autres par Jacques Lagroix, page 423 et suivant de son *Manuel de Sociologie politique*, chez Dalloz en 1991.

A noter également dans la nombreuse littérature qui périodiquement dénonce dans l'E.N.A, la matrice de la pensée unique, de nombreux articles appelant à sa suppression.

B. La dynamique politique dans les régimes constitutionnels pluralistes, de type occidental

C'est Raymond Aron qu'il faut évoquer ici. Selon cet auteur en effet qui réintroduit dans sa réflexion la notion de classe, ces régimes constitutionnels pluralistes ont quatre sortes d'ennemis.

Les traditionalistes ou réactionnaires, les privilégiés économiques du système qui se sentent menacés par les réformes sociales, le sous-prolétariat et les masses populaires, ces deux derniers groupes étant aux antipodes de l'élite. Or, estime l'auteur reprenant des accents de Montesquieu, lorsque la vertu se délite, ses forces antagonistes peuvent entraîner la déliquescence de ces régimes, soit par un excès de compromis, sorte de consensus mou qui conduit à la paralysie du système, soit par un excès de passion partisane également source de blocages, telle que l'a connu, et c'est l'exemple qu'il donne, la fin de la République de Weimar, qui s'est traduite en manière de solutions à ces difficultés sociales et institutionnelles et à la montée des intolérances, par la remise du pouvoir au chef de l'une des oppositions :Hitler.

Voilà donc une explication intéressante de la dynamique sociale, entreprise à partir de la théorie des élites. Mais en partie seulement, dans la mesure où pas plus que le marxisme, la théorie élitiste ne suffit à rendre compte d'une manière satisfaisante de la complexité des rapports entre le système social et le système politique.

La professionnalisation contemporaine de la politique

Depuis le XIX^{ème} siècle, la construction de la démocratie représentative et le développement des partis politiques sont des phénomènes qui ont eu pour conséquence une homogénéisation croissante des élites politiques dans les démocraties contemporaines.

Cette dernière s'est accompagnée par un phénomène de professionnalisation de la politique comprise comme la constitution d'une élite spécialisée dans l'exercice des fonctions politiques et c'est un processus fondamental de l'évolution des démocraties depuis le XIX^e siècle.

Il est assez courant de constater que la politique est devenue une profession et il apparaît maintenant évident voire naturel à la majorité des citoyens que l'activité de gouvernement soit exercée par un petit nombre de professionnels de la politique.

Pourtant ce phénomène n'a pas toujours existé et il s'inscrit dans un processus historique bien spécifique. Il est donc nécessaire de tenter de comprendre comment le principe démocratique qui, dans l'absolu, serait que chaque citoyen soit a priori en mesure d'exercer le pouvoir arrive à se combiner avec l'existence d'un espace d'activité politique distinct, essentiellement occupé par des professionnels.

Ce phénomène de professionnalisation politique est devenu une dimension essentielle des démocraties contemporaines.

En dépit de la diversité des systèmes nationaux, les profils sociologiques des élus et des gouvernants des grandes démocraties présentent d'importantes similitudes qui se sont d'ailleurs fortement accentuées ces dernières décennies.

Ces convergences sont le fruit de la professionnalisation croissante de l'activité politique dans les différentes démocraties occidentales.

De nombreux auteurs ont mis en avant qu'il y a diverses manières de faire de la politique, divers niveaux d'engagement individuel dans la politique et ont élaboré cette idée qu'il faut principalement distinguer ceux pour lesquelles elle constitue un véritable métier et ce pour lesquelles la politique n'est qu'une activité parmi d'autres.

Max Weber distinguait ainsi deux périodes historiques : celle de l'administration de notables et celle de la professionnalisation de la politique. Il est possible d'affirmer que ces deux périodes correspondent donc à deux conceptions opposées de l'activité politique, à deux manières opposées de faire de la politique : il y a ceux qui vivraient pour la politique et il y a ceux qui vivraient de la politique.

Faire de la politique supposait en effet d'importantes ressources économiques et jusqu'au XIX^e siècle seuls les membres de la noblesse et de la grande bourgeoisie avaient accès à ce monde sans en attendre de rémunération.

A l'inverse, les membres des classes ouvrières ou moyennes ne le pouvaient pas puisqu'ils n'avaient pas les ressources pour le faire dans des sociétés où cette activité politique ne garantissait pas de revenus directs.

Il était donc logique qu'il y ait inévitablement un recrutement ploutocratique du personnel politique, d'où la qualification d'administration de notables. Au terme d'une lente évolution historique liée à l'élargissement du suffrage et à l'émergence d'un marché politique démocratique, cette administration de notables va se trouver remplacée lentement et progressivement par une nouvelle classe d'individus qui vit de la politique.

L'élargissement du marché électoral grâce à l'élection au suffrage universel va permettre l'entrée dans la compétition électorale d'agents non notables qui auparavant n'avaient pas accès au pouvoir politique.

Cette relève entre notables et nouveaux représentants politiques ne va pas se produire de manière brutale et elle va s'inscrire sur une longue période à partir de la Troisième République.

Ce phénomène de professionnalisation est donc liée à l'ouverture de la sphère politique qui a permis la démocratisation des activités politique mais elle est aussi ambivalente car elle s'est accompagnée par la spécialisation de ces activités ce qui renvoie à l'hypothèse d'une exigence de compétence particulière avec l'émergence de nouveaux acteurs devenus de vrais professionnels de la politique.

Cette idée de professionnalisation accompagnée par la complexification des activités politiques a fait ainsi naître la crainte d'une dépossession du peuple souverain et au fait que certaines décisions politiques seraient prises sur la base d'intérêt particulier.

Certes, bien que la professionnalisation semble avoir contribué récemment à une monopolisation par les professionnels des affaires publiques, ce phénomène a aussi participé à l'autonomisation de la politique par rapport aux intérêts des groupes sociaux dominants et il est le reflet de la démocratisation des régimes représentatifs occidentaux.

Même si elle n'a pas représenté une rupture radicale avec la politique telle qu'elle était pratiquée par les notables, la professionnalisation est la conséquence de la démocratisation politique et sociale du régime représentatif mais elle va aussi être un des facteurs qui a permis la consolidation de cette démocratisation.

Elle est aussi liée à l'émergence de nouvelles élites qui ont profité aussi de la complexification des activités politiques.

Le terme de professionnels de la politique ou de politiciens est apparu aux États-Unis dans les années 1830. Certains sociologues cherchaient à dépeindre une transformation de la démocratie américaine à

une époque où on assistait à une substitution progressive d'« entrepreneurs politiques » avec de nouvelles méthodes de management aux élites politiques traditionnelles qui incarnaient le gouvernement austère d'une classe dirigeante.

En permettant la substitution d'une force politique à une autre, cette professionnalisation annonçait la fin des notables en transformant les formes d'administration de la vie politique et en permettant un renouvellement social des élites politiques.

Cette professionnalisation aux États-Unis a suivi l'entrée en scène d'autant de professionnels rompus aux mécanismes électoraux que d'électeurs issus des milieux sociaux défavorisés sur lesquelles les premiers vont s'appuyer.

En France, cette professionnalisation fut la conséquence de la montée en puissance d'un personnel parlementaire d'origine sociale modeste. Ce phénomène est donc associé à une ouverture de la sphère politique sur deux plans :

- D'une part, grâce à l'avènement du suffrage universel, on va assister à l'ouverture à une plus grande masse au vote et
- d'autre part, au même moment, on va assister à l'ouverture au pouvoir à une nouvelle élite politique issue le plus souvent des classes moyennes.

Cette ouverture a d'ailleurs été favorisée par la mise en place d'une indemnité parlementaire qui a été l'objet de nombreuses critiques mais ce principe d'une rétribution sur les fonds publics a été véritablement consacré en 1871 après de nombreux rebondissements et de nombreux débats houleux. Cette rétribution sur les fonds publics était une condition d'une ouverture sociale de la scène politique et aussi un moyen de consacrer l'indépendance des représentants vis-à-vis de clientèles électorales. Cette professionnalisation était donc un facteur d'autonomisation du milieu politique moins dépendant économiquement et plus insensible aux pressions extérieures.

À tous ces facteurs il faut ajouter l'apparition au début du XXe siècle de partis politiques organisés de manière plus rigide que les anciens réseaux souples (qui articulaient comités locaux et groupes parlementaires) qui avaient pour vocation d'être au service des notables à tous les niveaux du territoire (Cf la distinction entre les partis de masse et les partis de cadres selon la typologie réalisée par Maurice Duverger).

En effet cette apparition a contribué de manière déterminante à la professionnalisation de la politique. Les partis de masse, partis socialistes et communistes, s'appuyaient davantage sur les militants et les adhérents que sur les électeurs à leur apogée avant de connaître un déclin dans la seconde partie du XXème siècle.

Tous ces facteurs liés à la démocratisation de la vie politique ont favorisé la professionnalisation de ces activités mais il ne faut pas négliger non plus la complexification des activités politiques qui a accentué ce phénomène. Il faut bien évidemment souligner que ce phénomène récent de professionnalisation est lié aussi à la spécialisation de l'activité politique.

En effet les activités politiques requièrent une expertise croissante dans les domaines économique et juridique et cette complexification a permis de favoriser la professionnalisation de la politique.

Il est même permis de constater que ce phénomène a contribué à une technocratisation du personnel politique sous la Ve République.

Cela a provoqué l'apparition de nombreux acteurs qu'on ne peut qualifier d'hommes politiques mais qu'il est possible d'assimiler à des professionnels de la politique tant leur présence est devenue nécessaire au fonctionnement du jeu démocratique et du jeu politique.

Citons par exemple les personnels des instituts de sondage, dont les hommes politiques sont si friands, les personnels des sociétés de communication, les spécialistes de l'audiovisuel préparant les campagnes électorales, les journalistes politiques, les conseillers de l'ombre mais aussi les analystes de la vie politique.

Ce phénomène de démocratisation et d'élargissement de la profession de politique s'est aussi accompagné par un effet qui soulève des craintes, qu'il faudra relativiser, la monopolisation du travail politique.

La professionnalisation de la politique a rendu possible une démocratisation de l'activité politique, mais elle a dans le même temps contribué à une monopolisation de mandat électif et autres fonctions politiques par des élites politiques vivant "pour" et "de" la politique.

Pour certains auteurs, comme Max Weber, il y a diverses façons de faire de la politique. L'idée mise en avant est que pour certains hommes politiques il ne s'agit que d'une activité occasionnelle ou secondaire alors que d'autres vivent pour la politique sans vivre de la politique car leurs ressources personnelles leur permettent de se vouer aux affaires publiques.

Ce profil d'homme politique correspond en France aux notables de la III^{ème} République et de la IV^{ème} République. D'autres hommes politiques ne vivent à la fois que « de » et que « pour » la politique.

La professionnalisation va alors impliquer un investissement complet dans l'activité politique et surtout une dépendance économique à l'égard de cette activité.

Cette professionnalisation était le résultat inévitable de la spécialisation des activités partisans découlant des "élections de masse ».

On a pu craindre que cette tendance débouche sur une monopolisation des activités politiques par des professionnels sans vocation.

La professionnalisation pourrait alors apparaître alors comme une déviance, comme une perversion de la démocratie et notamment comme une marque de dépossession du peuple souverain.

En effet, ces professionnels pourraient avoir tendance à concevoir leur métier comme une activité permanente et rémunératrice, ce qui pourrait faire naître un instinct de conservation du pouvoir ; D'où le risque que ce phénomène puisse alors entraver le renouvellement des détenteurs de fonction politique et de mandats électoraux.

Pour illustrer ce propos, il n'est pas inutile de rappeler qu'en France, au XX^{ème} siècle, plus des deux tiers des députés élus étaient en moyenne des députés sortants, à l'exception des contextes de crise comme la libération ou le 13 mai 1958.

Il faut aussi ajouter à ces remarques que rares sont les hommes politiques mettant volontairement fin à leurs activités.

Le phénomène du cumul des mandats est venu aussi renforcer cette tendance à la monopolisation des activités politiques par un petit nombre.

Cette logique du cumul apparue sous la troisième un public s'est progressivement renforcée.

Tous ces phénomènes cumulés pouvaient faire craindre à un dessaisissement du travail politique et un commencement de la fin pour la démocratie comme certains auteurs, M. Michels par exemple, l'ont avancé mais il faut tout de même nuancer ce tableau car la professionnalisation ne signifie pas forcément un accaparement des fonctions politiques par une élite sociale.

Deux facteurs viennent relativiser ces risques de dessaisissement, d'une part l'ouverture sociologique du milieu politique, d'autre part l'hétérogénéité de ce milieu.

Ce phénomène de monopolisation relative des mandats électifs ne doit pas être interprété de manière aussi catégorique comme une perversion de la démocratie.

Il permet en premier lieu aux hommes politiques d'acquérir une compétence technique spécifique, permettant un meilleur exercice des règles démocratiques et une plus grande efficacité de la démocratie représentative a priori.

De plus la professionnalisation de la politique, qui est une conséquence de la démocratisation, a contribué à une ouverture sociologique du milieu politique.

Il est ainsi utile de rappeler que le pourcentage de députés ayant exercé les professions d'ouvriers, d'employés, d'instituteurs ou de petits fonctionnaires, a été ainsi multiplié par 13 sous les troisième et quatrième Républiques.

Ceci est une conséquence directe de l'apparition de partis de masse octroyant des ressources à des personnes issues des classes moyennes et défavorisées.

Ces nouvelles structures ont permis à de nouveaux acteurs de s'investir dans la vie politique. Le phénomène de professionnalisation ne signifie donc pas automatiquement un accaparement des fonctions politiques par une élite sociale.

Et il est difficile aussi d'éluder le fait qu'il n'y a pas non plus une vraie homogénéité de cette élite sociale mais plutôt une hétérogénéité.

Le milieu politique est fréquemment présenté comme un groupe parfaitement homogène et comme étant une corporation dotée d'intérêts propres.

Or l'existence d'intérêts spécifiques n'implique pas que les préoccupations des électeurs soient négligées. Les hommes politiques ont a priori pour mission de défendre des intérêts variés parfois opposés et doivent, pour être réélus, accorder un minimum d'attention aux besoins et aux demandes de leurs électeurs.

Et comment ne pas oublier que le groupe des professionnels de la politique est composé de personnels ayant des parcours et des carrières très différents même s'il est possible de caractériser 3 groupes dominants surreprésentés dans le milieu politique :

- les élus bénéficiant de l'ascension au sein de leurs appareils
- les hauts fonctionnaires
- et les professions indépendantes